

Zeitschrift:	Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica
Herausgeber:	Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band:	100 (2022)
Heft:	100
Artikel:	Des femmes qui s'impliquent dans la production monétaire de leur cité? : Analyse des monnaies provinciales d'Acmonée, Eumènea et Eucarpea en Phrygie
Autor:	Hiltmann, Barbara
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1042228

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DES FEMMES QUI S'IMPLIQUENT DANS
LA PRODUCTION MONÉTAIRE DE LEUR CITÉ?
ANALYSE DES MONNAIES PROVINCIALES D'ACMONEA,
EUMENEA ET EUCARPEA EN PHRYGIE.

Introduction

Nombre de monnaies provinciales frappées sous l'Empire romain portent le nom d'individus souvent désignés comme «magistrats monétaires» ou «monétaires» par les historiens et les numismates bien que cette appellation ne soit pas avérée. En effet, dans la plupart des cas, nous ignorons quel rôle – si tant est qu'elles en eussent vraiment eu un – ces personnes ont joué dans la production monétaire de leur cité. C'est pourquoi, aujourd'hui, le terme de «nom personnel» ou de «nom d'individu» est préféré. Une large majorité des noms, qu'ils soient d'origine grecque ou romaine, inscrits sur les monnaies est masculine. Toutefois, une poignée de pièces fournit des noms de femmes, pour lesquelles il est encore plus difficile de savoir quelle(s) fonction(s) elles ont pu remplir dans le domaine des affaires monétaires civiques. Bien souvent, les noms féminins sont accompagnés d'un nom masculin, tantôt sur les monnaies du même type, tantôt sur d'autres pièces de la même émission.

La province romaine d'Asie Mineure, et plus particulièrement la région de la Phrygie, offre un terreau hautement favorable à l'étude des noms de personnes sur les monnaies. On y trouve non seulement la plus large proportion de noms masculins, mais encore ceux de femmes dont le nom a été transmis à la postérité grâce aux monnaies. Les noms d'individus apparaissent surtout sur des monnaies de bronze¹, qui sont au cœur de cette étude.

Dans cet article², nous souhaitons en premier lieu revenir sur les noms de personnes mentionnés sur les monnaies provinciales: quel était le statut de ces indi-

¹ Par «bronze», nous entendons toutes les monnaies à base d'alliage cuivreux.

² Le présent article est le fruit de deux conférences présentées, la première, à l'Université de Tübingen en novembre 2018 (*International Workshop Gender Studies Fluid Identities and Ancient Coinage*) et, la seconde, à l'Université de Francfort-sur-le-Main en juin 2019 (*Kolloquium SoSe 2019: Neue Funde und Forschungen*). Nous tenons à remercier leurs organisateurs, Dr. Stefan Krmicek, Dr. Annetta Alexandridis et Dr. Fleur Kemmers, qui nous ont donné ainsi l'opportunité de communiquer et d'affiner notre recherche. Nous souhaitons aussi ici adresser nos vifs remerciements à Dr. Andrew Burnett pour les riches échanges que nous avons eus avec lui au sujet des femmes mentionnées sur les monnaies qu'il a également étudiées dans le cadre d'un article à paraître (BURNETT à paraître), dont une version réduite a déjà été publiée en italien (BURNETT 2021). Nous le remercions également d'avoir accepté de relire la version finale du présent article et de nous avoir fait part de ses précieuses remarques à son propos.

vidus? Pour quelle(s) raison(s) a-t-on inscrit leur nom sur le numéraire? Ont-ils eu une ou des fonction(s) précise(s) dans la production monétaire civique? Les sources littéraires et épigraphiques permettent-elles de tenir un discours plus complet à leur sujet?

Puis, nous analysons les modalités d'apparition de noms féminins sur les émissions provinciales, notamment sur celles de Phrygie. Nous nous focalisons de manière détaillée sur les séries monétaires aux noms de femmes frappées par les trois cités phrygiennes d'Acmonea, d'Eucarpea³ et d'Eumenea⁴, en prêtant attention à l'aspect genre ou non de la typologie des monnaies. Ces différents éléments permettent de définir plus clairement qui étaient ces femmes, pour quelles raisons leurs noms figurent dans l'épigraphie monétaire et quel lien (conjugal, filial, fraternel, sacerdotal, ...) les relie aux hommes mentionnés sur les mêmes émissions.

En définitive, le but de notre recherche est de mettre en lumière les rares femmes, certainement membres de l'élite locale, régionale ou suprarégionale, dont le nom est parvenu jusqu'à nous par le biais de l'épigraphie monétaire. Au contraire des reines hellénistiques puis des impératrices romaines, leur portrait n'est pas représenté sur les monnaies⁵. Il est certain que la mention de ces femmes sur les émissions civiques n'est pas anodine et qu'elle mérite qu'on s'y attarde quelque peu.

Monnaies de bronze et noms d'individus

Retour sur l'histoire des monnaies civiques de bronze

Les monnaies de bronze sont frappées pour la première fois vers la fin du 5^e siècle av. J.-C. en Sicile, par les cités-États. Le siècle suivant, leur production se diffuse dans la plupart des cités grecques, bien que l'essentiel du monnayage civique

³ Dans le cadre de notre thèse de doctorat (*en cours*) à l'Université de Lausanne, sous la direction de la Prof. Dr. Anne Bielman Sánchez et de Anne Geiser (PD Dr.), nous étudions les monnayages des cités d'Acmonea et d'Eucarpea.

⁴ Nous prenons appui, pour le présent article, sur l'étude du monnayage d'Eumenea réalisée par Dr. Erdal Unal, qui a soutenu sa thèse de doctorat à l'Université d'Istanbul (*Eumeneia tarihi ve sikkeleri*, sous la direction de Prof. Dr. Oğuz Tekin, Istanbul, 2014). Nous remercions ici Dr. Emel Dereboylu Poulain pour sa traduction en français du manuscrit original rédigé en turc.

⁵ Quelques frappes de la cité de Mytilène, sur l'île de Lesbos, font peut-être exception: elles portent vraisemblablement l'effigie de femmes de l'élite locale, pour la plupart probablement décédées au moment de la frappe (*RPC* I, n° 2342; *RPC* II, n° 914; *RPC* III, n°s 1684–1685; *RPC* IV.2, n°s temporaires 1785–1788, 1792–1793, 2649, 3145, 3621, 11322). En outre, il n'est pas impossible que les monnaies frappées à la fin de la République, début du Haut-Empire, par la cité italienne de Paestum au nom de Mineia M. f. (CRAWFORD 1973, p. 97, n° 38) présentent à l'avers le portrait de cette évergète locale (MORELLI 2005, pp. 129–130) – M. H. Crawford restant plus neutre en parlant de «tête féminine». Récemment, CANTILENA – CARBONE. 2015, p. 96 sont revenus sur ce portrait jugeant peu probable qu'il s'agisse de celui de l'évergète, car à cette époque il n'existe aucun parallèle sur le monnayage romain et provincial.

reste en argent à l'époque classique. C'est seulement après la mort d'Alexandre le Grand que la production des monnaies civiques se modifie, principalement en raison de la circulation massive des monnayages d'argent royaux, d'abord au nom d'Alexandre, puis au nom de ses successeurs. Par conséquent, même si les cités-États n'abandonnent pas toutes la frappe du métal noble, celles-ci augmentent leurs émissions de monnaies de bronze, notamment pour remplacer les petites fractions d'argent peu pratiques⁶. Cela s'observe tout particulièrement à la fin du 1^{er} siècle av. J.-C. durant lequel «the variety and exuberance of bronze emissions [was] astonishing, when the precious metal output of most civic mints declined or ceased altogether»⁷. C'est probablement à ce moment que plusieurs cités d'Asie Mineure, dont Acmonea et Eumenea, émettent leur premier monnayage de bronze.

Après la bataille d'Actium, Rome prend le contrôle de la frappe des monnaies en argent dans les provinces⁸. Il est très probable que, déjà auparavant, dès l'annexion de nouveaux territoires par Rome, la production monétaire en métal noble de ces régions ait été progressivement gérée par les autorités romaines⁹. Parallèlement à cela, la circulation des deniers officiels romains s'est étendue et leur utilisation par les populations locales s'est accrue¹⁰. Ainsi, plusieurs cités provinciales arrêtent de produire des monnayages d'argent vers la fin du 1^{er} siècle av. J.-C. En revanche, l'émission de bronze civique perdure, avec une vitalité impressionnante au début de l'Empire en Asie Mineure où les frappes sont particulièrement abondantes¹¹. Nombre de cités commencent à battre monnaie sous les premiers Julio-Claudiens¹², à l'instar d'Eucarpea.

Nous ignorons aujourd'hui si, dans les provinces, les cités étaient totalement indépendantes pour la production de monnaies de bronze. Il paraît raisonnable de considérer que, le bronze étant destiné aux petites transactions locales, il n'était

⁶ BRANSBOURG 2011, pp. 102–103; ASHTON 2012, p. 191, qui précise que certaines cités, dont par exemple Athènes et Rhodes, semblent avoir continué à frapper de l'argent civique jusqu'à la fin du 1^{er} siècle av. J.-C.

⁷ ASHTON 2012, p. 201.

⁸ RPCI, pp. 6–9; WEISS 2005, p. 59. Les monnaies d'argent émises sous contrôle romain sont notamment les cistophores en Asie Mineure, les tétradrachmes d'Alexandrie d'Égypte, les deniers de la Ligue lycienne et de Cappadoce ou encore les tétradrachmes d'Antioche-sur-l'Oronte.

⁹ Cf. CALLATAÝ 2011 à propos du contrôle de la production monétaire en argent en Asie Mineure entre 133 et 63 av. J.-C. (contrôle des lingots, de l'import/export d'argent, présence romaine dans les ateliers monétaires).

¹⁰ D'abord confinés en Italie et en Sicile, les deniers se répandent en Espagne et en Afrique durant le 2^e siècle av. J.-C., puis en Gaule (notamment par imitations régionales) dès la deuxième moitié du 2^e siècle av. J.-C., en Grèce au cours du siècle suivant et, finalement, en Asie Mineure pendant les guerres civiles de la fin de la République (BURNETT – CRAWFORD 1987 [introduction]; KINNS 1987, p. 112; RPCI, p. 6; ASHTON 2012, p. 204; CARBONE 2021 [pour l'Asie Mineure]).

¹¹ Relevons qu'il est possible que l'accroissement des frappes civiques de bronze dans l'Orient grec aux 2^e et 1^{er} siècles av. J.-C. s'explique aussi par l'influence grandissante de Rome, dont le système monétaire incluait le bronze dès sa création (BRANSBOURG 2011).

¹² RPCI, p. 23.

pas impératif pour Rome de contrôler ces émissions, au contraire de l'argent qui servait aux dépenses plus importantes, principalement militaires. Il n'est toutefois pas exclu qu'une permission devait être demandée aux autorités romaines avant qu'une cité puisse entreprendre la frappe de son propre monnayage¹³.

En Orient, la frappe monétaire était un signe fort de l'autonomie civique. Le décret de Sestos (*OGIS I*, n° 339), datant de *ca.* 130–120 av. J.-C.¹⁴, montre le prestige et les avantages que les cités pouvaient en tirer. D'une part, l'émission de monnaies locales permettaient de présenter l'identité et la fierté civique grâce aux images et légendes. D'autre part, des bénéfices financiers étaient sans doute effectués grâce au taux exigé lors du change de monnaies étrangères en monnaies locales¹⁵. En outre, il est possible qu'un profit était encore réalisé par la cité qui décidait certainement de la valeur fiduciaire à donner au métal au moment de sa conversion en métal monnayé¹⁶.

L'apparition des noms d'individus dans l'épigraphie monétaire

À l'époque classique, les monnaies frappées par les cités-États portent rarement le nom de personnes. Dès les conquêtes d'Alexandre le Grand et pendant la période hellénistique, ce phénomène s'intensifie non seulement sur les monnaies d'argent, mais aussi et surtout sur celles de bronze. Il n'est ainsi pas étonnant que, sous l'Empire, les monnaies civiques de bronze frappées dans les provinces présentent fréquemment le nom d'individus. Rien que pour l'Asie Mineure, des milliers de noms sont répertoriés¹⁷. Les modalités d'inscription des noms sur les

¹³ WEISS 2005, pp. 58–59; *RPC I*, pp. 1–4.

¹⁴ MELVILLE-JONES 1993, pp. 276–277, n° 377 et 2007, pp. 211–212, n° 377.

¹⁵ ASHTON 2012, pp. 201–202; *RPC I*, pp. 16–17, ces derniers relativisent tout de même cette assertion sur la base des trouvailles monétaires de site qui montrent que les monnaies en bronze d'autres cités alentours pouvaient circuler en parallèle avec la monnaie locale d'une cité. ÇIZMELİ-ÖGÜN – MARCELLESI 2011, p. 298, observent aussi une circulation des bronzes relativement régionale entre cités en Asie Mineure. Il nous paraît plausible que le profit majeur s'effectuait lors du change, notamment des dénominations d'argent (ayant une trop forte valeur pour les échanges quotidiens) contre celles en bronze. L'édit de Pergame, datant du règne d'Hadrien (*OGIS II*, n° 484) atteste clairement que les deniers impériaux devaient être changés en monnaies de bronze locales pour tout achat au marché (HEUCHERT 2005, p. 32; LAUWERS 2016, pp. 14–15).

¹⁶ LAUWERS 2016, p. 13; toutefois, il est difficile d'estimer le profit tiré lors de cette opération par la cité émettrice puisque, certes la valeur d'échange de la monnaie frappée était supérieure à la valeur du métal utilisé, néanmoins nous ignorons quel était le coût du travail nécessaire pour la produire (HEUCHERT 2005, p. 32).

¹⁷ Les noms personnels sur les monnaies grecques ont été répertoriés par R. Münterberg au début du 20^e siècle (MÜNSTERBERG 1911–1927). W. Leschhorn et P. R. Franke ont mis à jour et complété ce travail dans leur ouvrage paru en deux volumes en 2002 et 2009 (*LAGM*). En effet, une très vaste partie du deuxième volume concerne le nom d'individus rencontrés sur les monnaies grecques. Actuellement, cela constitue la liste la plus représentative des noms personnels. Pour la dresser, les auteurs ont consulté une vaste documentation numismatique (*BMC*, *SNG*, *RPC*, et autres collections, corpus et articles publiés).

monnaies provinciales sont variées. Ils apparaissent soit en toutes lettres, soit sous forme d'abréviations, de monogrammes ou encore d'initiales¹⁸. Généralement le nom figure seul sur la monnaie, mais il arrive qu'il soit accompagné d'un ou de plusieurs noms, simplement juxtaposés ou reliés entre eux par la conjonction *KAI*. Le plus souvent, le(s) nom(s) sont placé(s) au revers¹⁹, qu'il s'agisse de noms simples, de noms avec patronyme, de noms doubles et de noms triples, à la mode romaine (*tria nomina*), parfois avec l'indication de la filiation.

Étant donné l'absence de sources disponibles quant à l'organisation de la production monétaire des cités, il est très délicat de déterminer la/les fonction(s) exacte(s) qu'ont remplies ces personnes. Pendant longtemps, elles ont été considérées comme des «magistrats», des «monnayeurs» ou encore des «magistrats monétaires»²⁰, même si la réalité dépeinte par ces termes est incertaine et ne s'apparente pas toujours à une magistrature ni à un rôle tenu dans le processus de frappe monétaire. Certes, dans plusieurs cas, le nom personnel est complété par la mention d'une magistrature, ce qui peut induire qu'une telle charge existait pour gérer la production monétaire civique. Toutefois, les magistratures rencontrées sur les monnaies au côté des noms individuels sont si diverses qu'il ne semble pas qu'il en existait une expressément dévolue aux affaires monétaires des cités. Qui plus est, la mention d'une magistrature ne constitue pas une règle: le nom de l'individu en est le plus souvent dépourvu. Enfin, des fonctions religieuses ou des titres honorifiques peuvent être ajoutés au nom, qu'il soit ou non accompagné d'une magistrature. Il est parfois introduit par une formule ou une préposition spécifique, en partie révélatrice du rôle qu'ont pu endosser les individus.

Nous dressons ici un bref aperçu des différentes façons dont peuvent être présentés les «magistrats monétaires» sur les monnaies²¹. Le plus fréquemment, leur nom est inscrit au nominatif – parfois au génitif – sans mention de magistrature, liturgie ou titre, et n'est introduit ou complété par aucune préposition ou formule. Très souvent, la préposition ἐπί («[frappé] sous») précède le nom au génitif. Cette préposition est généralement utilisée en épigraphie grecque pour introduire l'éponyme, un magistrat annuel qui, dans une cité grecque, donnait le nom à l'année. Dans de nombreux cas, il semble que cette mention sur les monnaies ait revêtu la même fonction de datation que sur les inscrip-

¹⁸ Il n'est pas toujours aisé de savoir s'il s'agit bien du nom de personne ou si les abréviations, monogrammes et lettres sur les monnaies recouvrent d'autres réalités (marques de contrôle, d'ateliers, etc.).

¹⁹ GAUTHIER 1971, p. 174; ASHTON 2012 p. 202.

²⁰ MÜNSTERBERG 1911–1927 classe le nom de ces individus sous l'appellation de *Beamtennamen* («noms de magistrats»). W. Leschhorn et P. R. Franke reprennent ce terme dans leur deuxième volume paru en 2009, toutefois avec des guillemets et en précisant qu'il n'est pas certain que tous les personnages mentionnés sur les monnaies aient revêtu une magistrature (*LAGM II*, p. 10).

²¹ Par souci de clarté, nous donnons ici les versions standardisées des termes grecs attestés sur les monnaies. Nous indiquons les variantes orthographiques uniquement pour les pièces que nous analysons plus en détail. Nous remercions vivement Ariane Jambé Widmer pour sa précieuse aide concernant l'orthographe des différents mots en grec ancien cités dans le présent article.

tions. D'autres prépositions comme διά («par», «par l'intermédiaire de») ou παρά («de», «par»), suivies du nom au génitif, se rencontrent également, mais dans une moindre mesure. Enfin, plus rarement et seulement sur les monnaies frappées sous l'Empire par les cités, des formules développées s'ajoutent au nom. Le verbe conjugué ἀνέθηκεν («[il] a dédié/consacré», «[il] a payé pour [le monnayage]») peut être employé avec le nom au nominatif. En épigraphie, ce verbe est couramment utilisé pour indiquer un acte évergétique. Enfin des participes, la plupart du temps au génitif, se trouvent quelques fois au côté du nom personnel: ἐπιμεληθέντος («qui a pris soin de», «qui était en charge de»), εἰσαγγείλαντος («qui a amené la demande»), αἰτησάμενος («qui a fait la demande»), ψηφισάμενος («qui a demandé [pour le monnayage]»), προνοηθέντος («pris en charge par»)²².

Les fonctions civiques et religieuses ainsi que les titres honorifiques sont rarement présents sur les monnaies classiques ou hellénistiques, mais davantage sur les monnaies provinciales à l'époque impériale²³. Parmi les magistratures figurent, entre autres, des personnes qui ont été γραμματεύς («secrétaire»), στρατηγός («stratège»), ἄρχων («archonte»), πρύτανις («prytane»), ταμίας («questeur», «magistrat en charge des affaires fiscales»), ou encore ἐπιμελητής («épimèle», «curateur»). Dans le domaine liturgique et religieux, certains individus ont rempli la charge d'ἀγωνοθέτης («organisateur de jeux»), de στεφανηφόρος («porteur de couronne»), de ἵερεύς («prêtre») – parfois avec l'indication de la prêtrise, par exemple prêtre de Germanicus), d'ἀρχιερεύς («grand-prêtre du culte impérial») ou encore d'ἀσιάρχης («prêtre du culte impérial dans le *koinon* d'Asie»)²⁴. Enfin, nous citons ici encore quelques titres honorifiques inscrits sur les monnaies: φιλόπατρις («qui aime sa patrie»), φιλόκαισαρ («ami de l'empereur»), εὐεργέτης («bienfaiteur»), σωτήρ («sauveur»), νίκης πόλεως («fils de la cité») ou encore Ὄλυμπιονίκης («vainqueur aux jeux olympiques»). Les termes ci-évoqués sont le plus souvent abrégés sur les monnaies, suscitant ainsi des doutes d'interprétation: par exemple, APX pourrait désigner un ἄρχων («archonte») ou un ἀρχιερεύς («grand-prêtre»).

La diversité de façons d'introduire et de présenter les noms personnels sur les monnaies ainsi que la variété des fonctions et des titres qui les accompagnent, suggèrent qu'il existait probablement plusieurs raisons, difficiles à déterminer, pour lesquelles des individus ont été mentionnés sur le monnayage d'une cité²⁵.

²² À propos des prépositions et formules rencontrées sur les monnaies en Asie Mineure entre 31 av. J.-C. et 274 apr. J.-C., cf. BENNETT 2014, chap. 3, pp. 19–39.

²³ *Ibid.*, p. 22.

²⁴ Ici nous suivons FRIJA 2016, p. 162, qui explique que l'ἀρχιερεύς a toujours la charge du culte des Augustes à l'époque impériale, que ce soit au niveau civique ou provincial, et non la charge du culte d'une autre divinité. Elle précise, p. 165, que le terme ἀσιάρχης, équivalent de ἀρχιερεὺς τῆς Ἀσίας, devient courant dès la fin du 1^{er} siècle apr. J.-C. pour désigner le grand-prêtre du culte impérial au niveau du *koinon* d'Asie.

²⁵ À ce propos, cf. RPC I, p. 3 et GAUTHIER 1971, p. 174.

Ce constat nous amène à considérer que les individus n'étaient pas tous des magistrats civiques. Il ne semble également pas qu'une magistrature spécifique pour la production monétaire ait existé dans l'une ou l'autre des cités, quel que soit le rôle qu'on ait pu attribuer à ce «magistrat monétaire»: préposé aux affaires monétaires, graveur de coins, ouvrier chargé de la frappe monétaire ou encore individu responsable de demander l'autorisation de frappe aux autorités locales, provinciales ou impériales.

Il est à relever que les noms personnels ne sont, le plus souvent, pas complétés par une fonction ou un titre et que de nombreux termes font référence au domaine de l'évergétisme. Occuper une magistrature, une liturgie ou disposer d'un titre honorifique ne constituait donc probablement pas un prérequis. Un individu, qu'il soit magistrat, liturge ou simple citoyen, pouvait agir comme bienfaiteur pour sa cité en finançant les émissions monétaires ou une partie de celles-ci (par exemple en offrant le métal nécessaire à la frappe ou en rémunérant les artisans de l'atelier monétaire)²⁶. Il est aussi possible que la cité nommait spécifiquement quelqu'un pour superviser la production du monnayage civique, sans que cette tâche n'ait une désignation précise mentionnée sur le monnayage. En fait, les différentes catégories pouvaient certainement se superposer comme le proposent les auteurs du *RPC*²⁷.

En outre, il n'est pas certain que les personnes dont le nom figure sur les monnaies étaient toutes réellement impliquées dans la production monétaire. On sait en effet que plusieurs d'entre elles étaient des évergètes célèbres. Peut-être en reconnaissance de bienfaits fournis à leurs concitoyen-ne-s dans d'autres domaines, les autorités civiques ont pu souhaiter les honorer en les mentionnant sur le monnayage²⁸. Enfin, il ne faut pas oublier que, sur de nombreuses émissions, le nom personnel est uniquement un moyen de les dater (éponymie), même s'il n'est pas toujours aisément de l'affirmer puisque nous ne disposons pas de la liste des magistrats éponymes de toutes les cités et que nous ignorons souvent quelle magistrature servait à l'éponymie dans les différentes cités émettrices²⁹.

Par conséquent, pour parler des individus dont le nom figure sur les monnaies, il semble préférable de rejeter les termes de «magistrat», «magistrat mo-

²⁶ Notons que plusieurs inscriptions d'Asie Mineure mentionnent des personnes qui ont financé des émissions monétaires pour leur cité (*cf.* BENNETT 2014, chap. 3, pp. 29 et *sq.*).

²⁷ *RPC* I, p. 3: «for example, the holding of the city's eponymous magistracy might well be compatible with responsibility for the coinage...; or a magistrate responsible for the coinage might also pay for it».

²⁸ HARL 1987, pp. 26–28.

²⁹ À propos des hypothèses évoquées, voir notamment GAUTHIER 1971, pp. 174–179; *RPC* I, pp. 3–4; ou encore la présentation de F. de Callataÿ, «Les noms de personnes sur les monnaies grecques: des *magistrats monétaires*? (11 janvier 2018, EPHE)» (en ligne, consulté pour la dernière fois le 9 septembre 2022: https://www.academia.edu/35607866/Les_noms_de_personnes_sur_les_monnaies_grecques_Powerpoint_). Par rapport à l'éponymie, relevons encore que, même si la fonction d'éponyme semble avoir été une des plus fréquentes, il n'est pas possible de considérer que tous les individus mentionnés sur les monnaies étaient éponymes comme le propose R. Bennett dans son ouvrage de 2014 (*cf.* en particulier le chap. 3, pp. 19–33).

nétaire», «monétaire», voire encore de «commissaire élu *ad hoc*, pour s'occuper de cette mission [la frappe monétaire]» comme le proposait L. Robert³⁰. Nous préférions l'utilisation d'un terme certes plus vague («nom personnel» / «nom d'individu») mais ne renvoyant pas à une réalité erronée. Cette terminologie convient par ailleurs particulièrement mieux, selon nous, pour les rares émissions monétaires où le nom d'une femme apparaît.

Quelle place pour les femmes?

Nommer des individus sur les monnaies étant un phénomène fréquent sur le monnayage provincial, il n'est pas étonnant d'y rencontrer les quelques attestations de noms féminins, même si elles restent sporadiques. Dans le tableau récapitulatif suivant (Fig. 1), nous avons réuni les noms de toutes les femmes dont l'existence est connue grâce à l'épigraphie monétaire. Ceux-ci ont pu être recensés notamment grâce au *Lexikon der Aufschriften auf griechischen Münzen* de W. Leschhorn et P. Franke et à la consultation des index des *BMC* et *RPC* actuellement disponibles³¹. Il ressort que, sur les 6 360 noms répertoriés de le *LAGM*, seuls 39 sont féminins (soit 0,61 % du total), ce qui souligne bien le caractère exceptionnel de ce procédé. Les monnaies au nom de ces femmes ont été frappées essentiellement en Asie Mineure (Éolide, Mysie, Ionie, Carie, Lydie et Phrygie), sauf quelques exceptions (Italie et Thrace). (Fig. 2).

³⁰ ROBERT 1973, p. 50.

³¹ Ce tableau, que nous avions constitué au début de nos recherches pour notre thèse de doctorat, a pu être affiné et complété grâce à l'article de BURNETT à paraître. Nous avons choisi d'indiquer, dans ce tableau, le nom de toutes les femmes rencontrées sur les monnaies, quels que soient les statuts, rôles ou fonctions qui peuvent leur être attribués. Ainsi, nous avons intégré le nom des femmes apparaissant sur les monnaies de Mytilène bien qu'il soit possible que, dans cette cité, le fait de nommer certain-e-s individu-e-s sur les monnaies puisse être une sorte d'honneur rendu de manière posthume. Relevons que BURNETT à paraître ne les prend pas en considération pour cette raison. Cependant, à notre avis, il n'est pas impossible que d'autres femmes apparaissent sur les monnaies pour les mêmes raisons sans que des titres particuliers ne nous permettent de le déterminer.

DES FEMMES QUI S'IMPLIQUENT DANS LA PRODUCTION MONÉTAIRE DE LEUR CITÉ?
ANALYSE DES MONNAIES PROVINCIALES D'ACMONEA,
EUMENEA ET EUCARPEA EN PHRYGIE.

Liste des femmes dont le nom figure sur des monnaies

* Titre, fonction ou charge attestée par d'autres sources (épigraphiques notamment) ou par analogie avec d'autres monnaies de la cité [Mineia de Paestum = connue comme évergète locale dans inscriptions ; Iulia de Smyrne = probablement stéphane car c'est la magistrature éponyme de la cité]

** Attuda est considérée comme une cité de Phrygie par Thonemann 2011, p. 228-229. Ici, nous avons suivi le classement géographique des *RPC* et *BMC* qui la situent en Carie.

N.B. Dans la mesure du possible, les références numismatiques ont été fournies à l'aide des ouvrages de référence. Lorsqu'un exemplaire n'est pas référencé dans l'un de ces ouvrages, nous avons indiqué la vente au cours de laquelle il est passé. Enfin, les mots grecs dans ce tableau sont, comme dans le texte de notre article, donnés en version standardisée et non tels qu'ils figurent sur les monnaies.

Province	Région/Cité	Femme	Titre / fonction / charge / prép. évergète*	Homme(s) « associé(s) »	Titre / fonction / charge / prép.	Date	Références numismatiques
1	Italie	<i>Paestum</i>	Mineia, fille de Marcus	-	-	-44 à 14	1) Mineia M. f. <i>SNG ANS Lucania 804 = HN Italy</i> 1258 = Crawford 1973, 38)
2	Thrace	<i>Byzantium</i>	Aelia Heraïs	έπι[λ] άρχ[ι]ερέων]	C. Sallius Aristaenetus	έπι[λ] άρχ[ι]ερέων]	ca. 198 1-4) Aelia Heraïs et C. Sallius Aristaenetus Schöner-Geiss 1972, 1462-1463 ; 1510 ; 1521 ; 1523-1524
3		Iulia Severa	έπι[λ]	Aemilius Severus	έπι[λ] βασ[ι]λεύο[ν]	ca. 222- 235	1-9) Aemilius Severus <i>RPC VI, 910 à 918 [n°temp.]</i> 10) Iulia Severa et Aemilius Severus <i>RPC VI, 919 [n°temp.]</i>
4		Aelia Festa	έπι[λ]	M. Aurelius Fronto	έπι[λ]	ca. 222- 235	1-18) Aelia Festa et M. Aurelius Fronto <i>RPC VI, 892-909 [n°temp.]</i> 19-32) M. Aurelius Fronto <i>RPC VI, 920-933 [n°temp.]</i>
5		Aurelia Alypiané	έπι[λ]	M. Aurelius Domitianus	έπι[λ]	ca. 235	1-4) Aurelia Alypiané et M. Aurelius Domitianus <i>RPC VI, 960-963 [n°temp.]</i> 5) M. Aurelius Domitianus <i>RPC VI, 964 [n°temp.]</i>
6		Pr. Alexandra	έπι[λ]	M. Aurelius Dionysius	έπι[λ]	ca. 238- 244	1-7) Pr. Alexandra et M. Aurelius Dionysius Schöner-Geiss 1972, 1797 ; 1798- 1801 ; 1802-1803 ; 1804-1805 ; <i>RPC</i> VII.2, unassigned ID 49003 et ID 68419
7		Beroniké	έπι[λ]	Isauricus	έπι[λ]	ca. 252- 253	1-2) Isauricus <i>RPC IX, 172-173</i> 3-7) Beroniké et Isauricus <i>RPC IX, 174-178</i>
8	Asie	Éolide Mineure	Archédamis Andromeda	θεᾶ νέα Λέσβο[ς]	Théophanes	θεᾶς νέο[ς] Μάκαρ	-27 à + 14 1) Archédamis et Théophanes <i>RPC I, 2342</i>
9				Sextus		69-96	1) Andromeda et Sextus <i>RPC II, 914</i>

Fig. 1 Tableau récapitulatif des femmes dont le nom apparaît sur des monnaies.

10		Dada		Pankratides		98-117	1-2) Dada et Pankratides
11	Iulia Procula	ἡρωΐδα	Apollonios	στρατηγός	138-161	1-5) Iulia Procula et Apollonios	
						RPC IV.2, 1785 [n°temp.], 2649 [n°temp.], 3145 [n°temp.], 3621 [n°temp.], 11322 [n°temp.]	
12	Nausikaa	ἡρωΐδα	Hieroitas	στρατηγός	138-161	6) Iulia Procula	
						RPC IV.2, 1786 [n°temp.]	
13	Flavia Nikomachis		Sextus	ἥρως	166-192	1-2) Nausikaa et Hieroitas	
						RPC IV.2, 1787-1788 [n°temp.]	
14	Éolide Elaea	Marcia	ἐπί			1) Flavia Nikomachis et Sextus	
15	Apphion	ἐπί				RPC IV.2, 1792 [n°temp.]	
16	Éolide Gyne	Secunda	ἐπί πρ[ύτανις]			2) Flavia Nikomachis	
17	Polla		Konômos	ἐπί	54-59	3) Sextus	
18	Mysie Pergame	Nymphidia Beroniké	ἐπί πρύτανις]		99 av. à 99	1) Marcia	
19	Ionie Smyrne	Iulia	ἐπί στεφανηφόρος *			RPC IV.2, 2647 [n°temp.]	
						1) Marcia	
						RPC I, 2398A	
20	Cosconia Myrton	ἐπί στεφανεφόρος, θυγατρός τοῦ δῆμου	1) Rhegeinos 2) Frontinus	1) στρατηγός 2) ἀνθύπατο[s]	84	1-3) Apphion	
						RPC I, 2405-2406, 2406A	
						1) Secunda	
						RPC I, 2432	
						1) Polla et Konômos	
						SNG Cop. Aeolis 134	
						1) Numphidia Beroniké	
						RPC IV.2, 3183 [n°temp.]	
						1-3) Agron Eusebès, Italicus et Iulia	
						RPC II, 1005 ; 1007-1008	
						4) Agron Eusebès	
						RPC II, 1006	
						5-6) Agron Eusebès et Italicus	
						RPC II, 1009-1010	
						7) Italicus	
						RPC II, 1011	
						1-3) Rhegeinos, Frontinus et Myrton	
						RPC II, 1012-1014	
						4-6) Rhegeinos et Myrton	
						RPC II, 1015-1017	

Fig. 1 Tableau récapitulatif des femmes dont le nom apparaît sur des monnaies.

DES FEMMES QUI S'IMPLIQUENT DANS LA PRODUCTION MONÉTAIRE DE LEUR CITÉ?
 ANALYSE DES MONNAIES PROVINCIALES D'ACMONEA,
 EUMENEIA ET EUCARPEA EN PHRYGIE.

21		Rufina, fille de Fuscus	ἐπὶ στεφανεφόρος Φούσκου Θυγάτηρ]			138-161	1-4) Rufina RPC IV.2, 234-236 [n°temp.] ; 8734 [n°temp.]
22	Carie Attuda**	Ulpia Claudia Procula	ἀστράχης]		193-217	1-2) Ulpia Claudia Procula Türkoglu 2020, B58 ; Berlin 1884/288 18222680	
23		Ulpia Cladiana	ἐπὶ στεφανεφόρος ἀνέθηκεν]		193-217	1-4) Ulpia Cladiana Türkoglu 2020, B51, B52, B53, B70	
24		Claudia Flavia Arria/Apphia (?)	διὰ ιέρεια ou ἀρχεστία (?)		193-217	1-4) Claudia Flavia Arria/Apphia Türkoglu 2020, B33A ; B47 ; B48 ; Naville Auc. 24, 17 juil. 2016, lot 300	
25	Lydie Apollonoshieron	Flavia Nymphidia Iulia Severa	ἐπὶ ιέρεια ἐπὶ ἀρχ[ιερέων]	L. Servenius Capito	1-199	1) Flavia Nymphidia RPC IV.2, 11907 [n°temp.]	
26	Phrygie Acmonaea					1-2) L. Servenius Capito RPC I, 3170-3172	
27	Phrygie Colossae	Claudia Eugemetoriana, veuve	ἀνέθηκεν χήρη		117-138	3-6) Iulia Severa et L. Servenius Capito RPC I, 3171-3173-3175	
28	Phrygie Eucarpia	Apphia	ιέρεια	Lykidas Euxenou		1-7) Claudia Eugenetoriana RPC III, 2307-2307A ; 2307B ; 2307C ; 2307D ; 2307E ; 2307F	
29		Pedia Secunda	ἐπὶ (ou ἐπιμεληθεῖσ[α]	P. Cl. Max. Marcellianus		1) Lykidas Euxenou RPC I, 3159	
30	Phrygie Eumeneia	Kastoris	σώτερα	Epigonus	117-138	2) Apphia RPC I, 3160	
31		Bassa Kleonos	ἀρχερεῖα	Iulius Kleon		1-2) P. Cl. Max. Marcellianus RPC III, 2587-2588	
				Ἀσίας		3-7) Pedia Secunda RPC III, 2589-2593	
						1) Epigonus RPC I, 3142	
						2) Kastoris RPC I, 3143	
						1-3) Iulius Kleon RPC I, 3149-3150 ; 3150A	
						4-5) Bassa Kleonos RPC I, 3151-3152	

Fig. 1 Tableau récapitulatif des femmes dont le nom apparaît sur des monnaies.

32		Claudia Terentulla	ἀρχ[ε]ρεῖα	M. Cl. Valerianus	ἀρχ[ε]ρεῖα Ἄστρας εἰσανηγελλαντος	81-96	1-2) M. Cl. Valerianus RPC II, 1386-1387 3) Claudia Terentulla RPC II, 1388
33	Phrygie <i>Laodicea</i>	Iulia Zenonis		Iulius Andronicus	εὐεργέτης	ca. 62	1-4) Iulius Andronicus RPC I, 2920-2923 5-6) Iulia Zenonis RPC I, 2924-2925
34		Claudia Zenonis		C. Iulius Kotys		79-81	1-4) C. Iulius Kotys RPC II, 1272 ; 1274 ; 1276 ; 1278 5-9) Claudia Zenonis RPC II, 1273 ; 1275 ; 1277 ; 1279-1280
35		Aelia Peisoneinès	ἐπί ^{τι} ἀρχ[ε]ρεῖα]			193-217	1-6) Aelia Peisoneinès Tkalec Auktion 26.3.91, 330 ; CNG Triton XV, 3 Jan. 2012, lot 1402 ; Leu 4, 25 May 2019, lot 454 ; Stack's Coin Galleries Apr. 2010, 28 Apr. 2010, lot 262 ; Leu 2, 11 May 2018, lot 186 ; SNG von Aulock 8417
36	Phrygie <i>Prymnessos</i>	Ioukounda	ἰερεῖα			-27 à + 14	1-2) Ioukounda RPC I, 3196-3197
37		Adetia				-27 à + 14	1) Adetia RPC I, 3194A
38	Phrygie <i>Siblia</i>	Aellana	παρά	Menodotos	παρά	198-217	1-4) Aeliana et Menodotos BMC Phrygia, 2 = vAulock, Phrygien I, 867 ; BMC Phrygia, 3 = vAulock, Phrygien I, 871-874 ; BMC Phrygia, 6 = vAulock, Phrygien I, 891 ; BMC Phrygia, 8 = vAulock, Phrygien I, 895- 868
39	Phrygie <i>Synnada</i>	Claudia Basilo	ἰερεῖα			147-181	1) Claudia Basilo RPC IV, 2, 2216 [n°temp.] ; 2218 [n°temp.]

Fig. 1 Tableau récapitulatif des femmes dont le nom apparaît sur des monnaies.

DES FEMMES QUI S'IMPLIQUENT DANS LA PRODUCTION MONÉTAIRE DE LEUR CITÉ
ANALYSE DES MONNAIES PROVINCIALES D'ACMONEA,
EUMENEA ET EUCARPEA EN PHRYGIE.

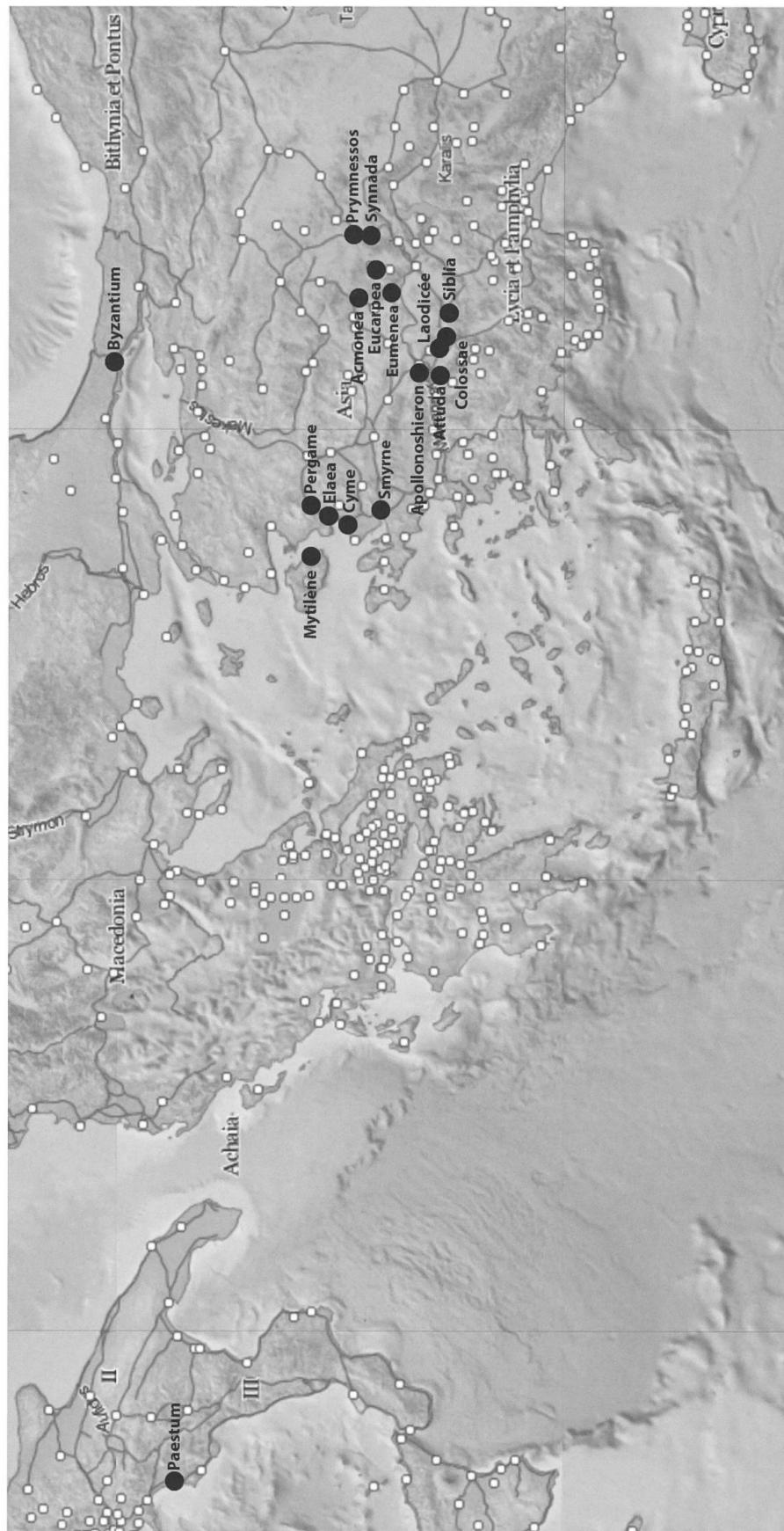


Fig. 2 Carte des cités dans lesquelles des monnaies au nom de femmes ont été frappées.

Au niveau de la répartition chronologique, on peut observer que ce phénomène est attesté sur des monnaies émises entre la fin du 1^{er} siècle av. J.-C. et le 3^e siècle apr. J.-C (Fig. 3). Il semble donc que, même si les noms de femmes sont très rares par rapport à l'ensemble des noms d'individus rencontrés sur les monnaies, leur présence est attestée non seulement dans plusieurs grandes régions d'Asie Mineure mais aussi sur toute la période couverte par le monnayage provincial.

Avec ses 14 attestations, la Phrygie est la partie de l'Empire où le phénomène est le plus manifeste, cela notamment entre la fin du 1^{er} siècle av. J.-C. et le 1^{er} siècle apr. J.-C puisque, si neuf des 14 noms sont attribués à cette période, seuls trois datent du 2^e siècle apr. J.-C. et deux du 3^e siècle apr. J.-C. Notons également que toutes les cités phrygiennes ayant frappé des monnaies au nom de femmes sont géographiquement proches, aux alentours de la cité d'Apamée-du-Méandre.

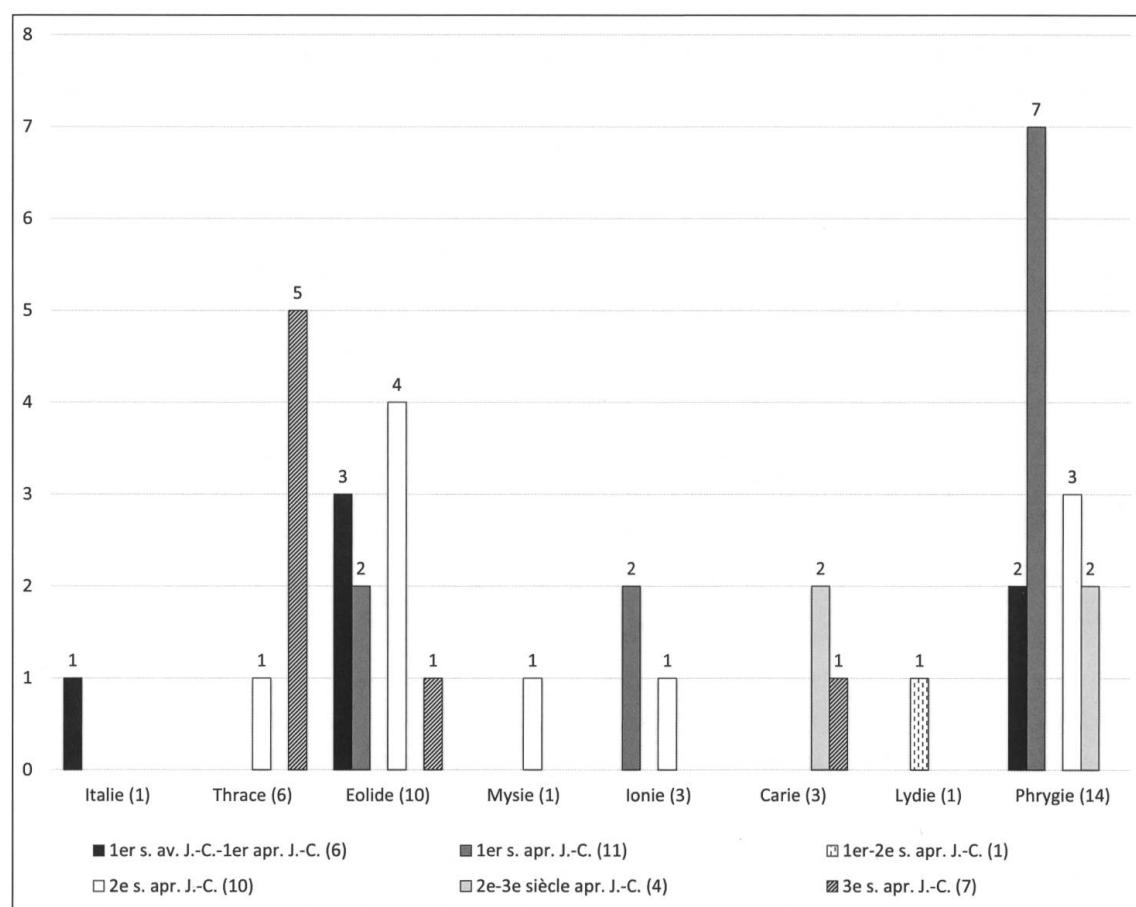


Fig. 3 Graphique indiquant la répartition chronologique et géographique des noms de femmes sur monnaies.

Nous avons exposé plus haut les différentes manières dont peuvent être présentés les noms d'individus sur les monnaies et les magistratures, liturgies ou titres qui leur sont parfois associés. Qu'en est-il pour les femmes?

Le tableau récapitulatif (Fig. 1) montre d'emblée que la très grande majorité des noms de femmes n'est pas inscrite sous la forme de noms simples seuls. Au contraire, le plus souvent, une préposition ou une formule permet d'introduire le nom personnel. La préposition ἐπί («[frappé] sous») est la plus fréquente (18/39). Les prépositions διά («par», «par l'intermédiaire de») et παρά («de», «par») sont plus exceptionnelles (1/39 respectivement). Enfin, le nom de deux femmes est introduit par le verbe conjugué ἀνέθηκεν («[elle] a dédié/consacré», «[elle] a payé pour [le monnayage]») et celui d'une troisième par le participe passif aoriste ἐπιμεληθεῖσα («qui a pris soin de», «qui est en charge de»), parfois abrégé en ΕΠΙΜΕΛ or ΕΠΙ sur des pièces de la même émission. Ce dernier point soulève la question du sens de ἐπί: il n'est vraisemblablement pas toujours utilisé en tant que préposition «[frappé] sous» mais parfois en tant qu'abréviation du verbe grec signifiant «s'occuper de, être en charge de»³². Ce dernier sens impliquerait alors un rôle plus important que simple magistrat éponyme à la personne dont le nom figure sur l'émission.

Quant aux magistratures, liturgies ou titres accompagnant les noms féminins, on constate une nette prédominance des fonctions à caractère religieux: le terme ἀρχιερεία («grande-prêtresse») apparaît 7 [ou 6] fois sur 39³³ et celui de ἱέρεια («prêtresse») 4 [ou 5] fois sur 39. Quatre femmes occupaient la fonction de στεφανηφόρος («porteuse de couronne») et deux autres celle de προύτανις («prytane»), des charges qui peuvent elles-aussi faire référence à la sphère religieuse³⁴. Pour ce qui est des titres honorifiques, une femme est présentée comme σώτειρα («sauveuse») alors qu'une autre est décrite comme θυγάτηρ τοῦ δῆμου («fille du peuple»). De tels termes sont généralement conférés par les cités à leurs bienfaitrices. Trois titres particuliers se rencontrent à Mytilène: une femme est qualifiée de θεά («divine», «déesse»), indiquant qu'elle a reçu des honneurs comparables à ceux accordés généralement aux divinités, une autre porte l'épithète de νέα Λέσβος («nouvelle Lesbos [divinité fondatrice de Mytilène]»), soulignant qu'elle a probablement agi en faveur de sa cité, et enfin deux femmes sont qualifiées de ἡρωΐδα («défunte»), qualificatif normalement donné en mémoire d'individus qui se sont particulièrement distingués de leur vivant pour le bien-être de leurs concitoyen-ne-s³⁵.

³² Les auteurs du *RPC II*, p. 4, font le même constat pour des monnaies de l'époque flavienne (*RPC II*, n° 1337–1338).

³³ Ulpia Claudia Procula, à Attuda, se présente même comme grande-prêtresse d'Asie (ΑΣΙΑΡΧ sur les monnaies). Notons que l'hésitation entre 7 ou 6 femmes ayant été grandes-prêtresses vient du la lecture difficile des monnaies de Claudia Flavia Arria, à Attuda. Il n'est en effet pas certain qu'elle ait été prêtresse ou grande-prêtresse.

³⁴ BREMEN 1996, pp. 64–65.

³⁵ Le terme ἡρωΐδα est traduit par «défunte» dans le *LAGM I*, p. 152. Par rapport à son utilisation en tant que qualificatif pour d'illustres citoyen-ne-s décédé-e-s, nous renvoyons au travail de Master de X. MABILLARD, *Ἀφηρωΐζειν: contribution à l'étude de l'héroïsation des défunts dans la documentation épigraphique grecque*, mémoire de l'Université de Lausanne, 2017.

S'il est difficile de savoir quel(s) étai(en)t le(s) rôle(s) des individus masculins cités dans l'épigraphie monétaire, il est encore plus délicat de s'aventurer à comprendre la présence de ces rares noms de femmes. Parmi les différentes hypothèses dressées ci-avant, nous pouvons assurément en éliminer quelques-unes qui ne correspondent pas au statut féminin dans l'Orient gréco-romain: préposée aux affaires monétaires, graveuse de coins, ouvrière chargée de la frappe monétaire ou encore responsable de demander l'autorisation de frappe aux autorités locales, provinciales ou impériales.

En revanche, il est possible de conserver les propositions suivantes, qui pourraient convenir à un rôle ou une fonction tenu par une femme:

- Rôle occupé dans le financement des émissions monétaires de sa cité (achat du métal, paiement des ouvriers de l'atelier monétaire) qui s'apparenterait à un acte évergétique ou liturgique qu'une femme pouvait tout à fait accomplir. En effet, dès la période hellénistique, les femmes ont pu agir en tant que bienfaitrices de leur cité, en leur nom mais aussi au nom de leur famille. Ce comportement, surtout attesté par l'épigraphie, était une façon d'imiter les reines hellénistiques, puis les impératrices romaines qui œuvraient pour le bien-être de leurs «sujets», finançant des constructions publiques, cérémonies, fêtes, etc. En utilisant leur fortune pour le développement de leur cité, les femmes de l'élite locale pouvaient ainsi endosser un rôle public. Comme nous l'avons vu pour les hommes, il est également possible que ces femmes occupaient une charge de liturgie, prêtre ou magistrature au moment où elles ont été mentionnées sur les émissions monétaires civiques. Ces fonctions impliquaient souvent de grandes dépenses, particulièrement sous l'Empire romain, et il n'était pas interdit aux femmes de les revêtir.
- Afin de lui rendre honneur et de faire connaître son nom à ses concitoyen-ne-s, une cité a pu décider d'inscrire le nom d'une bienfaitrice sur ses émissions monétaires. Cette dernière – qu'elle ait été liturge, prêtresse, magistrate ou simple citoyenne – n'aurait pas forcément eu besoin d'agir dans le domaine de la production monétaire, mais aurait pu subvenir à d'autres dépenses civiques pour mériter une telle reconnaissance qui l'honorait, elle non seulement, mais plus généralement toute sa famille.
- Enfin, plusieurs femmes ayant occupé la fonction de magistrate éponyme de la cité dans l'Orient romain, leur nom a simplement pu servir de moyen de dater les émissions monétaires civiques³⁶.

Soulignons encore que, dès l'époque hellénistique, certes différentes liturgies, magistratures, prêtrises ou évergésies ont été accomplies par des femmes de manière individuelle, mais elles ont souvent été partagées avec un homme, qu'il

³⁶ À propos de l'évolution du statut public des femmes en Asie Mineure dès l'époque hellénistique, *cf.* notamment BOATWRIGHT 1991, BREMEN 1996, BIELMAN 2002 et RAEPSAET-CHARLIER 2005.

soit l'époux, le fils, le père ou le frère de la femme mentionnée³⁷. Il est à ce propos pertinent de relever que, si les noms d'individus masculins inscrits sur les monnaies y figurent généralement seuls, ceux de femmes sont en revanche très fréquemment accompagnés par celui d'un homme, que ce dernier soit inscrit sur la même monnaie ou sur une monnaie appartenant à la même émission. Sur 39 noms féminins, 22 sont reliés de manière certaine à un nom masculin. À Smyrne, deux des trois femmes connues par l'épigraphie monétaire civique ont chacune leur nom inscrit au côté de ceux de deux hommes qui occupaient pour l'un la charge de ἀνθύπατος («proconsul») d'Asie Mineure, pour l'autre celle de στρατηγός («stratège») de la cité. Enfin, pour trois femmes dont le nom figure seul sur les monnaies, un lien familial (parental ou marital) est indiqué: à Paestum, Mineia est décrite comme étant Mineia M. f. («fille de Marcus»), à Smyrne, Rufina est Φούσκου θυγάτηρ («fille de Fucus») et, à Colossae, Claudia Eugenetoriana précise qu'elle a le statut de χήρη («veuve»). Donc, dans la majorité des cas, les noms de femmes sont reliés à celui d'un homme sur les monnaies (27/39) (Fig. 1)³⁸.

Il n'est pas toujours aisément de déterminer quel type de lien – pour autant qu'il y en ait eu un – unissait les hommes et femmes mentionnés sur les monnaies. Le fait que, à Smyrne, le nom de deux femmes figure au côté de ceux de deux hommes indique que ces hommes et femmes n'étaient pas mariés. Lorsque deux noms sont associés, nous préférons ainsi les nommer «duos», plutôt que «couples» afin de ne pas donner une interprétation subjective aux liens qui les unissaient.

Les femmes mentionnées sur les monnaies d'Acmonéa, Eucarpea et Euména

Afin de mieux définir pourquoi le nom de certaines femmes figurent sur des monnaies civiques, nous avons choisi de nous concentrer sur l'analyse des émissions de trois cités phrygiennes, toutes situées au nord d'Apamée-du-Méandre et relativement proches les unes des autres: Acmonéa, Eucarpea et Euména. Au total, six femmes sont répertoriées sur les monnaies de ces cités. Le nom de chacune d'entre elles est associé à celui d'un homme. Pour tenter de comprendre quel lien les unissait, nous présentons en premier lieu ces six duos, en recoupant les informations numismatiques avec les quelques sources épigraphiques à notre disposition. Dans un second temps, nous étudions de manière détaillée les émissions qu'ils et/ou elles ont signées, ce qui nous amène à nuancer certaines assertions relatives à la présence des femmes sur les monnaies, notamment la collaboration avec leur «époux» dans les affaires monétaires et la répartition genrée

³⁷ BREMEN 1996, Chap. 5 «Joint office-holding», pp. 114–141.

³⁸ Il n'est pas impossible qu'il y ait même davantage d'occurrences où des noms d'hommes sont liés à ceux des femmes. Il n'est toutefois pas toujours aisément d'établir ces liens. Par exemple, à Prymnessos, les monnaies au nom d'Adeia et celles au nom de Ioukounda ont été frappées en même temps que d'autres pièces signées par des hommes auxquels elles étaient peut-être apparentées (RPCI, 3194–3200). Nous avons préféré recenser les noms d'hommes uniquement quand il est clair qu'ils étaient liés à celui d'une femme.

de la typologie monétaire («époux» signant les monnaies avec le portrait de l'empereur, «épouse» celles avec le portrait de l'impératrice)³⁹.

Qui étaient ces duos «homme-femme»?

Parmi les nombreux individus recensés sur les monnaies des trois cités retenues dans le cadre de cette étude (Fig. 4), la présence de «duos» monétaires est attestée une fois à Acmonea, deux fois à Eucarpea et enfin trois fois à Eumenea.

Datation	Acmonea	Eumenea	Eucarpea
1 ^{er} s. av. J.-C.	Theodotos Hierokleous	Bacchios	
	Timotheou Metropho...	Dioskos	
	Timotheou Menela...	Diophan...	
	Menodotos Sillōn	Dionys...	
		Menekr...	
		Timok...	
		Dionysou Philonid...	
		Dionysi Roao...	
		Menekra... Askle...	
		Mikkalou Apoll...	
Marc Antoine		Zmertorigos Philonidos	
Auguste/Tibère	Kordos (Aug./Tib.)	Epigonos & Kastoris (Aug.)	Lykidas Euxenou & Apphia (Aug./Tib.)
	Eusebes (Aug./Tib.)	Valerios Zmertorix (Tib.)	
	Menemachos (Aug./Tib.)	Kleon Agapetos (Tib.)	
	Krates Menokritou (Aug./Tib.)		
	(...menem....?) (Aug./Tib.)		
	(...onikos... ?) (Aug./Tib.)		
Caligula	Krates (?)		
Néron	L. Servenius Capito & Iulia Severa	Iulius Kleonos & Bassa Kleonos	
Domitien		M. Claudius Valerianus & Claudia Terentulla	
Trajan	Menemachos		
Hadrien			P. Cl. Max. Marcellianus & Pedia Secunda
Antonin le Pieux			G. Cl. Flaccus
Marc Aurèle-Commode	Tyndianos		
Sévères	Fl. Priscus	Nigros Bioronym	Proclus
		Aur. Rufeinus	
Philippe l'Arabe		Fla. Flikon	
Trébonien Galle		Teophilon	

Fig. 4 Tableau récapitulatif des individus mentionnés sur les monnaies d'Acmonea, Eumenea et Eucarpea.

³⁹ Nous pensons par ex. à *RPC I*, p. 4: «Sometimes an issue was made by a husband and wife, with the man signing the coins for the emperor and his wife those for the empress»; ou encore à WEISS 2005, p. 63 «Such euergetic acts [=benefaction for minting coins] might take place while the person held a high public position, such as *strategos* or civic or provincial high-priest, but simultaneous office was not a precondition. Family members, wives or sons, might also be included in them. This can also be observed for women in the case of minting (such married couples received particular attention from the authors of the *RPC*)». Notons que MORELLI 2005 estime également à plusieurs reprises que la répartition genrée des monnaies permet de déduire qu'ils étaient mariés (*cf.* p. 124).

Le premier duo à avoir signé des monnaies se rencontre à Eumenea sous le règne d'Auguste. Il s'agit d'Epigonos et de Kastoris qui, tous deux, portent un nom grec simple, attestant qu'ils étaient locaux et non romains, et un titre honoraire: φιλόπατρος («qui aime sa patrie») pour le premier, σώτειρα («sauveuse [de sa cité]», orthographié ΣΩΤΙΡΑ sur les monnaies) pour la seconde. Une personne portant le nom d'Epigonos, également décrite comme φιλόπατρος, est mentionnée dans une inscription d'Eumenea de l'époque augustéenne. On y apprend qu'Epigonos était prêtre de Rome, εὐεργέτης («bienfaiteur») et σωτήρ («sauveur», le même titre que porte Kastoris sur les monnaies)⁴⁰. Une autre inscription découverte à Éphèse fait aussi référence à Epigonos et informe qu'il était le père d'un autre individu mentionné sur les monnaies d'Eumenea, Iulius Kleon⁴¹. Excepté le fait que Kastoris ait signé les petites dénominations au portrait de l'impératrice et Epigonos les grandes au portrait de l'empereur, aucune preuve ne permet d'affirmer qu'ils étaient mariés⁴².

Le deuxième duo, Lykidas Euxenou et Apphia, est inscrit sur des monnaies d'Eucarpea, datées vraisemblablement de Tibère. Apphia était ἱέρεια («prêtresse», orthographié IEPHA sur les monnaies). À l'instar de la plupart des femmes occupant des prêtrises à cette époque, elle appartenait probablement à l'élite locale. Comme Epigonos et Kastoris, Lykidas et Apphia portent des noms grecs, Lykidas précisant son patronyme, Euxenou⁴³, et on ignore s'ils étaient époux-épouse même si Apphia figure sur les monnaies avec l'impératrice et Lykidas sur celles avec l'empereur.

Deux duos monétaires figurent sur des émissions datant du règne de Néron. Il s'agit d'une part de Iulius Kleon et Bassa Kleonos à Eumenea, d'autre part de L. Servenius Capito et Iulia Severa à Acmonea. Comme le prouvent les légendes monétaires, Iulius Kleon était ἀρχιερεὺς τῆς Ἀσίας («grand-prêtre d'Asie») et Bassa Kleonos ἀρχιερεία («grande-prêtresse», orthographié APXIEPHA sur les monnaies). Il est fort probable que cette dernière était également grande-prêtresse de l'Asie, indiquant que, avec Iulius Kleon, ils avaient la charge du culte impérial au niveau du *koinon* de la province d'Asie⁴⁴. La prêtrise à laquelle ils avaient été nommés était l'une des fonctions les plus hautes et prestigieuses d'Asie Mineure. D'après l'inscription trouvée à Éphèse mentionnée ci-avant, Iu-

⁴⁰ RAMSAY 1897, II, p. 377, n° 199 = CIG III, n° 3887.

⁴¹ ENGELMANN 1976, p. 86.

⁴² RPC I, p. 509; THONEMANN 2010, p. 210; UNAL 2014, p. 131.

⁴³ Le nom Euxenos est fréquent en Phrygie centrale (cf. <http://mama.csad.ox.ac.uk/monuments/MAMA-XI-100.html>, consulté pour la dernière fois le 8 septembre 2022).

⁴⁴ Nous suivons ici FRIJA 2012, pp. 73–74, qui estime que, même si la précision de la grande-prêtrise de l'Asie n'est pas reportée sur toutes les monnaies de l'émission signée par Iulius Kleon et Bassa Kleonos, il est probable qu'ils occupaient cette charge ensemble au niveau provincial et non civique. D'ailleurs, BREMEN 1996, pp. 117–125, a aussi démontré que, généralement, la charge du culte impérial était occupée conjointement par un homme et une femme, un couple marié dans la plupart des cas, bien que parfois un autre lien de parenté pouvait unir le grand-prêtre et la grande-prêtresse (mère-fils par exemple).

Iulus Kleon était le fils d'Epigonos, l'individu dont le nom figure avec Kastoris sur les émissions antérieures de la cité. Iulius Kleon avait probablement obtenu la citoyenneté romaine sous le règne d'Auguste puisqu'il porte le *cognomen* Iulius. Le texte épigraphique révèle également que, originaire d'Eumenea, il s'était rendu à Ephèse pour servir dans la *legio VI Ferrata* en tant que *tribunus legionis*. Il est à supposer qu'il devint ensuite grand-prêtre d'Asie, entre 54 et 59 apr. J.-C., lorsque les monnaies à son nom sont émises⁴⁵. Ainsi Iulius Kleon appartenait à l'élite provinciale, probablement à une famille locale aisée. Bassa Kleonos était sans doute elle-aussi issue d'une famille de notables d'Asie Mineure, peut-être celle des Iulii Bassi⁴⁶. On peut supposer que Iulius Kleon et Bassa Kleonos étaient mariés puisqu'ils apparaissent sur la même émission et qu'ils partagent la même prêtrise⁴⁷. Toutefois, comme Bassa était la fille d'un certain Kleon, il serait aussi envisageable qu'elle soit sa fille – ce qui n'est pas impossible puisque la grande-prêtrise du culte impérial pouvait être occupée conjointement par une mère et son fils⁴⁸. Néanmoins, comme un autre individu nommé Kleon Agapetos apparaît sur des monnaies d'Eumenea frappées sous Tibère (*RPC I*, n°s 3147–3148), il paraît aussi possible qu'elle était la fille de ce dernier et bien l'épouse de Iulius Kleon.

Comme pour Iulius Kleon et Bassa Kleonos, nous disposons de témoignages épigraphiques pour L. Servenius Capito et Iulia Severa, le second duo monétaire daté de l'époque néronienne. Il est assuré que tous deux étaient mari et femme puisqu'on apprend dans les inscriptions que Iulia était la mère d'un individu nommé L. Servenius Cornutus, qui devint sénateur sous Néron. Iulia y est également décrite comme une évergète notable et une grande-prêtresse du culte impérial, au niveau civique. Elle a même occupé la charge d'ἀγωνοθέτης pour organiser des jeux en l'honneur de la maison impériale. Enfin, la famille de Iulia prétend descendre des rois attalides et des rois de Galatie⁴⁹. Quant à Servenius, aucune inscription ne nous renseigne davantage sur lui mais il est possible de déduire, par son nom, qu'il appartenait à une famille romaine ou italienne installée en Phrygie, peut-être pour des raisons commerciales. Ainsi, ce couple faisait bien partie de l'élite locale, régionale, voire même provinciale.

⁴⁵ ENGELMANN 1976, p. 86; THONEMANN 2011, pp. 210–211; UNAL 2014, pp. 134–135.

⁴⁶ À propos de cet éventuel lien familial, cf. BARBARA 2013, p. 219, n° 29, qui renvoie à l'article de WHITE 1998.

⁴⁷ *RPC I*, p. 508, WEISS 1992, pp. 171–172, UNAL 2014, pp. 134, et BURNETT à paraître estiment aussi qu'ils étaient mari et femme.

⁴⁸ Cf. *infra*, n° 44.

⁴⁹ EDELMANN-SINGER 2013, pp. 89–90, pour toutes les inscriptions concernant Iulia Severa et sa célèbre famille. Ajoutons que, parmi les quelques noms féminins recensés sur les monnaies provinciales, se trouvent deux autres femmes qui avaient également des rois comme ancêtres: Iulia et Claudia Zenonis de Laodicée (Phrygie). Elles appartenaient, d'après les sources littéraires et épigraphiques, à l'une des plus illustres familles d'Asie Mineure, les Zénonides, des descendants des rois du Pont (BENNETT 2014, pp. 61–62). Comme les émissions au nom de Iulia Severa, celles de Iulia Zenonis datent du règne de Néron (*RPC I*, n°s 2924–2925) et celles au nom de Claudia Zenonis de quelques années plus tard, sous Titus (*RPC II*, n°s 1273, 1275, 1277, 1279–1280).

Le cinquième duo, formé de M. Claudius Valerianus et de Claudia Terentulla⁵⁰, est mentionné sur des monnaies d'Eumenea datant du règne de Domitien. Comme Julius Kleon et Bassa Kleonos, ils occupaient tous deux la grande-prêtre d'Asie. Ils portent des noms romains avec le même *cognomen*, ce qui indique qu'ils étaient mariés. L'épigraphie nous renseigne sur eux: ils étaient les parents de M. Claudius Valerianus Terentullianus qui lui-même est nommé grand-prêtre d'Asie en *ca.* 130–138 apr. J.-C. Deux de leurs descendants sont aussi connus par les inscriptions: M. Flavius Valerianus Terentullianus, grand-prêtre d'Asie au milieu du 2^e siècle apr. J.-C., ainsi que C. Claudius Terentullianus, prêtre d'Asclépios dans la cité voisine d'Acmonea, soulignant les liens existants entre les membres de l'élite de ces cités voisines⁵¹.

Enfin les noms de P. Cl. Maximus Marcellianus et Pedia Secunda, le sixième et dernier duo analysé, figurent sur des monnaies d'Eucarpea émises sous Hadrien. Il est seulement possible de supposer qu'ils étaient mari et femme, car le nom de Marcellianus apparaît sur les monnaies avec le buste d'Hadrien alors que Pedia est mentionnée sur les pièces avec le buste de Sabine mais, comme nous l'avons précisé plus haut, cela ne constitue pas une preuve irréfutable. Tous deux portent des noms romains; ainsi, ils sont probablement des locaux ayant obtenu la citoyenneté romaine ou des Romains/Italiens vivant en Phrygie.

Ce bref aperçu des six «duos monétaires» dont les noms nous sont transmis par l'épigraphie monétaire d'Acmonea, Eucarpea et Eumenea démontre d'une part que ces individus appartenaient à l'élite locale, régionale, voire provinciale. Cette observation est renforcée par les titres honorifiques qu'ils ou elles portent ainsi que par les fonctions parfois revêtues: prêtre/prêtresse ou grand-prêtre/grande-prêtresse. D'autre part, si un lien marital est bien confirmé pour deux duos, pour les quatre autres, il est seulement possible de le supposer par la répartition des frappes qui, de prime abord, semble «genrée»: l'homme signant les monnaies au portrait de l'empereur, la femme celles au portrait de l'impératrice. Toutefois, à travers une analyse détaillée des monnaies, nous souhaitons ici vérifier s'il est vraiment possible de dresser un schéma «homme/femme» de répartition de l'iconographie monétaire sur les différentes dénominations produites au nom de ces «duos» ou si, au contraire, la réalité est plus complexe, voire plus fluide.

⁵⁰ Lorsque le *RPC II* a été publié, les auteurs n'avaient pu lire correctement le nom de Claudia Terentulla et proposaient la lecture suivante ΚΑ ΤΕΠΕΝΤ ΥΛΑΑ ΑΡΧΙΕ (*RPC II*, p. 211). En 2000, P. Weiss, en recoupant sources épigraphiques et numismatiques, a déterminé qu'il s'agit en fait de Claudia Terentulla (Weiss 2000, pp. 236–237).

⁵¹ Les trois inscriptions relatives à cette famille sont: *SEG* 28, 1115 = *SEG* 50, 1245 = *MAMA* IV 336; *SEG* 52, 1342 et *MAMA* XI, 101 (toutes sont commentées dans <http://mama.csad.ox.ac.uk/monuments/MAMA-XI-101.html>, consulté pour la dernière fois le 7 septembre 2022).

Analyse détaillée de leurs monnaies

Kastoris, qui a signé des monnaies en association avec Epigonos, à Eumenea, est la première femme dont le nom figure sur des monnaies d'Asie Mineure (Fig. 5–6)⁵². Hasard ou coïncidence, cette cité est également connue pour avoir été rebaptisée Fulvianopolis d'après le nom de la deuxième épouse de Marc Antoine, Fulvia, en 41 av. J.-C. À cette occasion, la cité a d'ailleurs émis des monnaies présentant à l'avers un portrait féminin, tantôt interprété comme celui de Niké, tantôt comme celui de Fulvia elle-même⁵³. Si tel est le cas, Eumenea serait l'une des premières cités à avoir produit des monnaies au portrait d'une femme romaine⁵⁴, reflétant peut-être un honneur ou une marque de respect de la part de la cité envers Marc Antoine et sa femme. Ainsi, avant même que le nom de Kastoris n'apparaisse sur les émissions civiques, il semble déjà y avoir une «caractéristique féminine» dans le monnayage d'Eumenea, ayant peut-être influencé d'une certaine façon les femmes dans le domaine monétaire.

Les émissions de Kastoris et d'Epigonos s'inscrivent chronologiquement après celles à la légende Fulvianopolis et datent probablement de l'époque d'Auguste, car le portrait de l'empereur lauré sur les grandes dénominations est accompagné d'un *lituus* et car Livie, dont le portrait figure sur les petites dénominations, ne porte pas le titre de σεβαστή («Augusta») reçu à sa mort en 14 apr. J.-C. Sous Auguste, la cité a repris son nom d'Eumenea. Dans la légende monétaire, le nom d'Héra figure à côté de celui de Livie, suggérant qu'elle ait été associée à cette divinité selon une pratique courante en Asie Mineure d'assimiler les femmes impériales à des divinités féminines, surtout celles liées à la fécondité⁵⁵. Quant à l'empereur, il porte simplement le titre de σεβαστός («Auguste»). Au revers des monnaies d'Epigonos est représenté un trépied, peut-être en lien avec Apollon Propylaios, divinité tutélaire de la cité qui figure sur plusieurs émissions⁵⁶. Le revers des monnaies de Kastoris présente simplement la légende disposée sur quatre lignes et entourée d'une couronne de lauriers. Ainsi, comme Epigonos a signé les grandes dénominations avec le portrait de l'empereur et Kastoris les plus petites avec Livie, il est possible d'observer une répartition genrée non seulement des valeurs monétaires mais aussi de l'iconographie à l'avers. Cependant pour les revers, certes celui d'Epigonos paraît certes plus masculin mais celui de Kastoris est plus neutre.

⁵² THONEMANN 2010, p. 177. Avant elle, seule Mineia M. f. a peut-être signé des émissions en Italie, à Paestum. Mais la datation de ces pièces n'est pas certaine [fin de la République/début du Haut-Empire] (cf. *infra*, n° 5).

⁵³ *RPC I*, n°s 3139–3140.

⁵⁴ Une seule autre cité, Tripolis en Syrie, renommée Antinopolis pendant quelques années, a peut-être frappé des monnaies avec le portrait de Fulvia (*RPC I*, n° 4509) presque en même temps qu'Eumenea ou très peu avant, en 42/41 av. J.-C.

⁵⁵ MIKOCKI 1995, pp. 38–40.

⁵⁶ LABARRE 2007.



Fig. 5 Eumenea, grande dénomination au nom d'Auguste signée par Epigonos φιλόπατρις.

Av. ΣΕΒΑΣΤΟΣ; tête nue d'Auguste à dr.; devant, *lituus*.

Rv. EYMENEΩΝ ΕΠΙΓΟΝΟΣ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΣ; trépied au centre.

Réf. Paris, BNF, P 1114 (alliage cuivreux à base de plomb; 3,78 g; 17 mm; 360°),
RPC I, 3142.



Fig. 6 Eumenea, petite dénomination au nom de Livia signée par Kastoris σώτιρα

Av. HPA Λ[Ε]IBIA; buste drapé de Livia à dr.

Rv. EYMENEΩΝ ΚΑΣΤΟΡΙΣ ΣΩΤΙΠΑ; inscription sur quatre lignes dans couronne.

Réf. Paris, BNF, P 1988-215 (AE; 2,20 g; 13 mm; -), RPC I, 3143.

À Eucarpea, les pièces signées par Lykidas Euxenou et Apphia semblent appartenir à une émission datée du règne de Tibère puisque Livia y porte le titre de σεβαστή («Augusta») (Fig. 7-8). Le *lituus* devant le buste de l'empereur pourrait aussi lier ces pièces au premier empereur mais nous suivons ici les auteurs du *RPC* qui placent ces monnaies sous Tibère⁵⁷. Comme les monnaies d'Epigonos et Kastoris, les avers des deux dénominations sont clairement genrés: le portrait de Tibère est placé sur la grande valeur au nom de l'individu masculin, le portrait de Livia sur la petite au nom féminin. Pour autant, les revers ne suivent pas une répartition iconographique genrée: sur les monnaies de Lykidas Euxenou

⁵⁷ Les auteurs du *RPC I*, p. 511, doutent que ces monnaies constituent une seule émission, car le métal utilisé pour chaque dénomination est différent. Toutefois ce critère ne nous paraît pas déterminant puisque les dénominations d'une émission attribuée à un même duo ne présentent pas forcément toutes le même alliage métallique (*cf. infra* n° 76).

se trouve une divinité féminine debout (Artémis ou Némésis⁵⁸) et sur les monnaies d'Apphia, la légende est inscrite sur quatre lignes, entourée d'un filet périphérique et d'un grènetis, une disposition similaire aux monnaies de Kastoris.



Fig. 7 Eucarpea, grande dénomination au nom de Tibère (?) signée par Lykidas Euxenou

Av. ΣΕΒΑΣΤΟΣ; tête laurée de Tibère (?) à dr.; devant, *lituus*.

Rv. EVKAPITIKOV ΛΑΒΙΔΑΣ ΕΒΕΝΟΥ; déesse debout de face, avec la main dr. levée.

Réf. Paris, BNF, P 1056A (laiton; 4,22 g; 19 mm; 360°), RPC I, 3159.



Fig. 8 Eucarpea, petite dénomination au nom de Livia signée par Apphia ιέρωνα
Av. ΣΕΒΑΣΤΗ; buste drapé de Livia à dr.

Rv. EVKAPITIKOV ΑΠΦΙΑ ΙΕΡΗΑ; inscription sur quatre lignes.

Réf. Helios Numismatik GmbH, auc. 5, 25.06.2010, lot 909 (alliage cuivreux à base de plomb; 2,76 g; diam. moy. 12 mm; -), RPC I, 3160.

Sous Néron, les monnaies frappées à Eumenea au nom du grand-prêtre Iulius Kleon et de la grande-prêtresse Bassa Kleonos démontrent une diversité typologique accrue par rapport à celles des duos précédents. Les légendes sont également davantage développées, comme sur la plupart des monnaies provinciales asiatiques de cette époque⁵⁹. La tête juvénile de Néron sur les trois types signés par Iulius Kleon (Fig. 9 à 11), toutes de grandes dénominations, permet d'at-

⁵⁸ BMC Phrygia, p. 205, n° 13: Artémis; Inv. Wadd., p. 354, n° 5990–5991: Némésis.

⁵⁹ UNAL 2014, p. 134.

tribuer cette émission au début du règne de l'empereur, vers 54–55 apr. J.-C. L'iconographie des revers monétaires de Iulius Kleon est entièrement liée à la divinité tutélaire de la cité, Apollon Propylaios: sur le premier type, le dieu est représenté debout tenant une double hache et un corbeau, les attributs de cet Apollon local; sur le deuxième, son buste lauré est figuré avec une double hache à l'avant; enfin, sur le troisième type, seule une double hache symbolise le dieu. Les monnaies au nom de Bassa Kleonos sont deux petites valeurs à la typologie complémentaire (Fig. 12–13). Sur les avers figure le portrait de la mère de Néron, Agrippine II. Sur l'un des revers, Cybèle trône et tient un *tympanon*⁶⁰; sur l'autre, une tête de lion et un *tympanon* font référence à la déesse. Les monnaies de ce duo, probablement un couple marié, suivent ainsi un schéma strictement genré tant du point de vue de la répartition des dénominations que de l'iconographie des avers et des revers. Il est possible de supposer que, en plus d'être grand-prêtre et grande-prêtresse du culte impérial, Iulius Kleon et Bassa Kleonos officiaient aussi respectivement pour le culte d'Apollon Propylaios et de Cybèle⁶¹.



Fig. 9 Eumenea, grande dénomination au nom de Néron signée par Iulius Kleon

ἀθωχιερεύς Ασίας (ca. 54–55 apr. J.-C.)

Av. ΝΕΡΩΝ ΣΕΒΑΣΤΟΣ; buste drapé de Néron à dr.

Rv. ΙΟΥΛΙΟΣ ΚΛΕΩΝ ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΑΣΙΑΣ ΕΥΜΕΝΕΩΝ; Apollon debout à g., tenant un corbeau et une double-hache.

Réf. New York, ANS 1944.100.50410 (laiton; 5,26 g; 19 mm; 360°), *RPC I*, 3149.

⁶⁰ Une variante de ce type – non illustrée dans le présent article – possède le même revers, mais avec Cybèle trônant à dr. et non à g. (*RPC I*, n° 3151A).

⁶¹ BARBARA 2013, pp. 220–221, estime qu'Agrippine II, en tant que mère de l'empereur régnant, était assimilée à la Mère des Dieux, Néron étant lui assimilé à Apollon Propylaios. Cela n'est toutefois pas certain puisque, quelques années plus tard, Domitia, alors qu'elle était l'épouse de Domitien et non sa mère, est aussi représentée avec Cybèle sur les émissions monétaires de Valerianus et Claudia Terentulla.



Fig. 10 Eumenea, grande dénomination au nom de Néron signée par Iulius Kleon
ἀρχιερεύς Ἀσίας

Av. NEPWN KAICAP CEBACTOC; buste drapé de Néron à dr.

Rv. IOYLIOC KLAEWN APXIEPEYC ACIAC EYMENEWN; buste drapé et lauré
d'Apollon à dr.; devant, double-hache.

Réf. Pecunem Numismatik Naumann GmbH, auc. 41, 06.03.2016, lot 562
(AE; 5,11 g; 18 mm; -), RPC I, 3150A.



Fig. 11 Eumenea, grande dénomination au nom de Néron signée par Iulius Kleon
ἀρχιερεύς Ἀσίας (ca. 54–55 apr. J.-C.)

Av. NEPWN KAICAP CEBACTOC; buste drapé de Néron à dr. [contremarque GIC 374:
double-hache autour de laquelle s'enroule un serpent].

Rv. IOYLIOC KLAEWN O APXIEPEYC EYMENEWN; double-hache.

Réf. Savoca Numismatik GmbH, online auc. 82, 16.07.2020, lot 245 (alliage cuivreux à
base de plomb; 4,17 g; 18 mm; -), RPC I, 3150.



Fig. 12 Eumenea, petite dénomination au nom d'Agrippine II signée par Bassa Kleonos
ἀρχιέρη (ca. 54–55 apr. J.-C.)

Av. ΑΓΡΙΠΠΕΙΝΑ ΣΕΒΑΣΤΗ; buste drapé d'Agrippine II à dr.
Rv. ΒΑΣΣΑ ΚΛΕΩΝΟΣ ΑΡΧΙΕΡΗ ΕΥΜΕΝΕΩΝ; Cybèle trônant à g.
et tenant un *tympanon*.

Réf. Paris, BNF, P 1121 (laiton; 3,70 g; 15 mm; 360°), *RPC I*, 3151.



Fig. 13 Eumenea, petite dénomination au nom d'Agrippine II signée par Bassa Kleonos
ἀρχιέρη (ca. 54–55 apr. J.-C.)

Av. ΑΓΡΙΠΠΙΝΑΝ ΣΕΒΑΣΤΗΝ; buste drapé d'Agrippine II à dr.
Rv. ΒΑΚΚΑ ΚΛΕΩΝΟΣ ΑΡΧΙΕΡΗ ΕΥΜΕΝΕΩΝ; *tympanon* et tête de lion à dr.
Réf. Pecunem Numismatik Naumann GmbH, auc. 52, 02.04.2017, lot 335
(AE; 2,44 g; 16 mm; -), *RPC I*, 3152.

Les monnaies de l'unique duo d'Acmonia, L. Servenius Capito et sa femme Iulia Severa, datent également de l'époque de Néron. Leurs noms apparaissent sur trois émissions réparties durant le règne de l'empereur, représentant en tout huit types monétaires différents. La première émission, probablement frappée vers 55 apr. J.-C. au vu de la tête juvénile de Néron, comprend deux dénominations (Fig. 14–15): la grande présente le portrait de l'empereur à l'avers et, au revers, Zeus trônant et tenant un sceptre, un hibou devant lui et un croissant de lune dans le champ; la petite présente quant à elle, à l'avers, le portrait d'Agripine II avec des fleurs de pavot et des épis de blé devant elle, et Artémis debout précédée d'un cerf et d'une petite Niké au revers⁶². Jusqu'ici, la répartition suit bien un schéma genré. Toutefois, les grandes et petites dénominations se déclinent toutes deux avec deux légendes différentes (Fig. 16–17): la première présente simplement le nom de L. Servenius Capito, la seconde voit curieusement l'ajout du nom de Iulia Severa, relié au nom masculin par la conjonction KAI. Les noms sont, sur toutes les monnaies, introduits par la préposition ΕΠΙ. Ainsi, sur cette première émission, on observe que l'homme a signé tant les monnaies au nom de l'empereur que celles au nom de l'impératrice. Par ailleurs, le nom de sa femme a été ajouté au sien sur les deux dénominations.



Fig. 14 Acmonia, grande dénomination au nom de Néron signée par L. Servenius Capito (1^{ère} émission, ca. 55 apr. J.-C.)

Av. ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΝΕΡΩΝ ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣ;
buste drapé de Néron à dr.

Rv. ΕΠΙ ΛΕΥΚΙΟΥ ΣΕΡΟΥΗΝΙΟΥ ΚΑΠΙΤΩΝΟΣ ΑΚΜΟΝΕΩΝ; Zeus trônant à g., tenant une patère et un sceptre; dans le champ, un hibou et un croissant de lune.
Réf. New York, ANS 1996.110.1 (laiton; 4,45 g; diam. moy. 19 mm; 360°), *RPC I*, 3170.

⁶² Les auteurs du *RPC I* ne décrivent pas le cerf présent devant Artémis pour ces deux types (*RPC I*, n^os 3172–3173), mais nous le distinguons clairement sur plusieurs exemplaires de notre corpus. Notons que l'animal est également décrit dans le *BMC Phrygia*, p. 9, n^os 35–36.



Fig. 15 Acmonea, petite dénomination au nom d'Agrippine II signée par L. Servenius Capito (1^{ère} émission, ca. 55 apr. J.-C.)

Av. ΑΓΡΙΠΠΙΝΑΝ ΣΕΒΑΣΤΗΝ; buste d'Agrippine II décoré d'épis de blé et de fleurs de pavots à dr.

Rv. ΕΠΙ ΛΕΥΚΙΟΥ ΣΕΡΟΥΗΝΙΟΥ ΚΑΠΙΤΩΝΟΣ ΑΚΜΟΝΕΩΝ; Artémis avançant à dr., tenant un arc et tirant une flèche; devant elle, un cerf et une petite figure de Niké tenant une palme et une couronne.

Réf. Staatliche Museen, Berlin, 0120410118-010 (B 28240) (laiton; 3,35 g; 16 mm; 360°),
RPC I, 3172.



Fig. 16 Acmonea, grande dénomination au nom de Néron signée par L. Servenius Capito et Iulia Severa (1^{ère} émission, ca. 55 apr. J.-C.)

Av. ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΝΕΡΩΝ ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣ; buste drapé de Néron à dr.

Rv. ΕΠΙ ΣΕΡΟΥΗΝΙΟΥ ΚΑΠΙΤΩΝΟΣ ΚΑΙ ΙΟΥΛΙΑΣ ΣΕΟΥΗΡΑΣ ΑΚΜΟΝΕΩΝ; Zeus trônant à g., tenant une patère et un sceptre; dans le champ, un hibou et un croissant de lune.

Réf. Savoca Numismatik GmbH, auc. 12, 22.01.2017, lot 379 (AE; 5,72 g; 21 mm; -),
RPC I, 3171.



Fig. 17 Acmonea, petite dénomination au nom d'Agrippine II signée par L. Servenius Capito et Iulia Severa (1^{re} émission, ca. 55 apr. J.-C.)
Av. ΑΓΡΙΠΠΙΝΑΝ ΣΕΒΑΣΤΗΝ; buste d'Agrippine II décoré d'épis de blé et de fleurs de pavots à dr.

Rv. ΕΠΙ ΣΕΡΟΥΗΝΙΟΥ ΚΑΠΙΤΩΝΟΣ ΚΑΙ ΙΟΥΛΙΑΣ ΣΕΟΥΗΡΑΣ ΑΚΜΟΝΕΩΝ;
Artémis avançant à dr., tenant un arc et tirant une flèche; devant elle, un cerf et une petite figure de Niké tenant une palme et une couronne.

Réf. Paris, BNF, P 45 (AE; 2,50 g; 16 mm; 360°), *RPC I*, 3173.

Les deux émissions suivantes se composent de monnaies qui sont toutes signées par les deux membres du couple, aucune n'étant uniquement au nom de Servenius. Les types de la seconde émission, vers 62 apr. J.-C., sont identiques à ceux de la première si ce n'est que Néron présente des traits d'adulte et que l'impératrice figurant sur les petites valeurs n'est plus sa mère, Agrippine II, mais Poppée, son épouse (Fig. 18–19). De légères modifications typologiques s'observent: sur la grande dénomination, un caducée a été ajouté à l'arrière de la tête de Néron et le croissant de lune devant Zeus a été supprimé; sur la petite valeur, le bouquet de pavot et de blé devant le buste de l'impératrice a été substitué par un lion. Elle porte en revanche une couronne d'épis de blé. Au revers, une lyre remplace la Niké devant Artémis. La légende identifiant Servenius et Iulia présente un nouvel élément: l'abréviation ΕΠΙ ΑΡΧ ligaturée, placée dans les champs des deux revers. Ces lettres sont probablement à développer ainsi ἐπὶ ἀρχ(ιερεῖς) («sous le grand-prêtre et la grande-prêtresse») et non ἐπὶ ἀρχ(οντος) («sous l'archonte») puisqu'elles ne se rapportent pas directement à Servenius, mais semblent concerter les deux personnes mentionnées dans la légende. De plus, l'épigraphie asiatique atteste, comme nous l'avons mentionné plus haut, que Iulia était ἀρχιερεία du culte impérial. Il est donc à supposer qu'elle occupait cette prêtrise de manière conjointe avec son mari⁶³.

⁶³ Contra BURNETT à paraître, qui est revenu sur cette abréviation en penchant plus pour son développement en «archonte».

DES FEMMES QUI S'IMPLIQUENT DANS LA PRODUCTION MONÉTAIRE DE LEUR CITÉ?
ANALYSE DES MONNAIES PROVINCIALES D'ACMONEA,
EUMENEA ET EUCARPEA EN PHRYGIE.



Fig. 18 Acmonea, grande dénomination au nom de Néron signée par L. Servenius Capito et Iulia Severa (2^e émission, *ca.* 62 apr. J.-C.)

Av. ΝΕΡΩΝ ΚΑΙΚΑΠ ΚΕΒΑΣΤΟC; tête laurée de Néron à dr.; derrière, un caducée; devant, un croissant de lune.

Rv. ΚΕΡΟΥΗΝΙΟΥ ΚΑΠΙΤΩΝΟC ΚΑΙ ΙΟΥΛΙΑΚ ΚΕΟΥΗΠΑC ΑΚΜΟΝΕΩΝ;
ΕΠΙ ΑΡΧ dans le champ g.; Zeus trônant à g., tenant une patère et un sceptre;
dans le champ, un hibou.

Réf. Paris, BNF, P 52A (laiton; 4,39 g; 19 mm; -), *RPC I*, 3174.



Fig. 19 Acmonea, petite dénomination au nom de Poppée signée par L. Servenius Capito et Iulia Severa (2^e émission, *ca.* 62 apr. J.-C.)

Av. ΠΟΠΠΑΙΑ ΚΕΒΑΣΤΗ; buste drapé de Poppée à dr., portant une couronne d'épis de blé; sur ses épaules, un lion.

Rv. ΚΕΡΟΥΗΝΙΟΥ ΚΑΠΙΤΩΝΟC ΚΑΙ ΙΟΥΛΙΑΚ ΚΕΟΥΗΠΑC ΑΚΜΟΝΕΩΝ;
ΕΠΙ ΑΡΧ de part et d'autre; Artémis avançant à dr., tenant un arc et tirant une flèche;
devant elle, une lyre.

Réf. Numismatik Lanz München, auc.165, 09.12.2017, lot 201 (laiton; 3,29 g; diam. moy. 16 mm; -), *RPC I*, 3175

Datée de *ca.* 65 apr. J.-C., la troisième émission au nom de ce couple (Fig. 20–21), à nouveau présenté comme ΕΠΙ APX, en précisant que cette charge a été réitérée pour la troisième fois (ΤΟ Γ), peut en partie confirmer cette hypothèse. Sur la petite dénomination n'apparaît plus le portrait de l'impératrice, mais la tête de *thea Roma*. Le revers a également été modifié et présente maintenant une Niké ailée tenant une couronne. Si *thea Roma* remplace l'impératrice, c'est probablement parce que cette frappe se situe entre la mort de Poppée et le mariage de Néron avec Statilia Messalina. Selon nous, la tête de *Roma* ne fait que renforcer le lien de ce couple de l'élite avec le culte impérial, étroitement relié à celui de *thea Roma*⁶⁴. Ainsi, l'ensemble des monnaies de Servenius et de Iulia ne suit pas une répartition genrée stricte «nom masculin sur les grandes dénominations avec le portrait de l'empereur» et «nom féminin sur les petites dénominations avec le portrait de l'impératrice». Cette observation peut être rapprochée d'un point souligné par B. Edelmann-Singer en 2016: les grands-prêtres n'étaient pas toujours responsables du culte de l'empereur et les grandes-prêtresses de celui de l'impératrice, mais il était possible qu'une femme officie pour le culte de l'empereur, ou même du couple impérial, et vice versa. Aussi, même dans la grande-prêtrise du culte impérial, la répartition des tâches n'était pas forcément genrée⁶⁵. Iulia, même s'il n'y avait plus de culte dédié à l'impératrice au moment de la troisième émission, était certainement toujours grande-prêtresse du culte impérial puisque son nom figure encore sur les monnaies au côté de celui de son époux. Ajoutons enfin que la grande dénomination de cette émission présente une nouvelle variation: en plus du caducée, qui se trouve sur cette pièce sous le cou de Néron, l'empereur est revêtu de l'égide.



Fig. 20 Acmonaea, grande dénomination au nom de Néron signée par L. Servenius Capito et Iulia Severa (3^e émission, *ca.* 65 apr. J.-C.)

Av. NEPWNA CEBACTOC AKMONEIC; buste lauré de Néron portant l'égide à dr.; au-dessous, un caducée. Rv. CEPOYHNIOY ΚΑΠΙΤΩΝΟC ΚΑΙ ΙΟΥΛΙΑC CEOYHPAC, AKMONEΩN; ΕΠΙ APX ΤΟ Γ dans le champ dr.; Zeus trônant à g., tenant une patère et un sceptre; sous le trône, un hibou.

Réf. Staatliche Museen, Berlin, 0120410118-027 (Imhoof-Blumer 1900)
(laiton; 4,50 g; 19 mm; 360°), RPC I, 3176.

⁶⁴ FRIJA 2012, p. 27–30.

⁶⁵ EDELMANN-SINGER 2016, pp. 395–396.



Fig. 21 Acmonea, petite dénomination au nom de *thea Roma* signée par L. Servenius Capito et Iulia Severa (3^e émission, ca. 65 apr. J.-C.)

Av. ΘΕΑΝ PWMHN AKMONEIC; buste tourelé de Rome à dr.

Rv. CEPOYHNIΟΥ ΚΑΠΙΤΩΝΟC KAI IOYΛΙΑC CEOYHPAC AKMONEΩΝ; ΕΠΙ APX TΩ Γ dans le champ g.; Niké avançant à dr., tenant une couronne et une palme.

Réf. Staatliche Museen, Berlin, 0120400118-032 (C.R. Fox 1873)

(laiton; 2,83 g; 15,2 mm; 360°), *RPC I*, 3177.

Le cinquième duo monétaire ci-analysé a signé des monnaies d'Eumenea, à l'époque de Domitien (Fig. 22 à 24). Il s'agit de M. Claudio Valerianus et de Claudia Terentulla. Comme Iulius Kleon et Bassa Kleonos, le couple ayant frappé des monnaies dans cette cité avant eux, ils étaient tous deux ἀρχιερεῖς («grands-prêtres»), la précision τῆς Ἀσίας («de l'Asie») apparaissant sur les pièces au nom de Valerianus. La typologie de ces monnaies suit celle de Iulius Kleon et de Bassa Kleonos: il y a deux grandes dénominations produites au nom de Valerianus, présentant l'empereur à l'avers et une iconographie liée à Apollon Propylaios au revers. Une petite dénomination est frappée au nom de Claudia, avec le buste de l'impératrice Domitia à l'avers et Cybèle trônant au revers. Leur émission suit bien un schéma typologique «masculin/féminin».



Fig. 22 Eumenea, grande dénomination au nom de Domitien signée par M. Cl. Valerianus ἀρχιερεύς Ἀσίας

Av. AV ΔΟΜΙΤΙΑΝΟC KAI ΓΕΡΜΑΝΙΚΟC; tête laurée de Domitien à dr.

Rv. EICANΓΕΙΔΑΝΤΟC M KA ΟΒΑΛΕΡΙΑΝΟY APXI ACIAC EVMENEΩΝ; Apollon debout à g., tenant un corbeau et une double-hache. Réf. Jean Elsen et ses fils SA, auc. 94, 15.12.2007, lot 883 (laiton; 4,80 g; 20,9 mm; 360°), *RPC II*, 1386



Fig. 23 Eumenea, grande dénomination au nom de Domitien signée par
M. Cl. Valerianus ἀρχιερεύς Ἀσίας
Av. ΑΥ ΔΟΜΙΤΙΑΝΟC ΚΑΙ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟC; tête laurée de Domitien à dr.
Rv. EΙCΑΝΓΕΙΑΛΑΝΤΟC Μ ΚΛ ΟΒΑΛΕΡΙΑΝΟV ΑΡΧΙ ΑΓΙΑC ΕΒΜΕΝΕΩΝ;
Apollon à cheval à dr., tenant une double-hache.
Réf. Paris, BNF, P 1124 (laiton; 5,34 g; 20 mm; 360°), *RPC II*, 1387.



Fig. 24 Eumenea, petite dénomination au nom de Domitia signée par Claudia Terentulla
ἀρχιερέία Ἀσίας
Av. ΔΟΜΙΤΙΑ CEBACTH; buste drapé de Domitia à dr.
Rv. ΚΛ ΤΕΠΕΝΤ ΒΛΛΑ ΑΡΧΙΕ, ΕΒΜΕΝΕΩΝ; Cybèle trônant à g., tenant une patère
et un *tympanum*.
Réf. Pecunem Numismatik Naumann GmbH, auc. 65, 06.05.2018, lot 381
(AE; 2,03 g; 15 mm; -), *RPC II*, 1388.

Enfin, les pièces émises par la cité d'Eucarpea au nom de Marcellianus et de Pedia, sous le règne d'Hadrien, paraissent, de prime abord, suivre un tel schéma (*Fig. 25–26*): la tête de l'empereur figure à l'avers de la grande dénomination signée par Marcellianus alors que Sabine est représentée sur la petite dénomination au nom de Pedia. Les revers ne suivent pas strictement cette répartition: une divinité féminine, Cybèle accompagnée d'un lion se trouve bien sur les petites dénominations mais, sur les monnaies de Marcellianus, figure aussi une divinité féminine, la déesse Eucarpea. Le schéma n'est donc pas parfaitement respecté. D'ailleurs, si on s'attarde davantage sur l'ensemble des monnaies produites par ce duo, des difficultés surgissent: deux monnaies à l'iconographie et aux dimensions parfaitement similaires (dénominations moyennes) sont tantôt

signées par Marcellianus, tantôt par Pedia (Fig. 27–28). Bien plus, la typologie de ces pièces n'est absolument pas générée: Déméter à l'avers et Artémis entourée d'une petite statue de Cybèle (?)⁶⁶ et d'un cerf au revers. À ces monnaies s'ajoutent encore trois autres petites dénominations, toutes au nom de Pedia et à la typologie «neutre» (Fig. 29 à 31): la déesse Eucarpea, Boulé et Hermès pour les avers; Tyché, Hermès et un bucrane pour les revers. L'émission au nom de Marcellianus et Pedia est la seule de notre corpus à présenter davantage de types frappés au nom de la femme qu'au nom de l'homme. En outre, la quantité de monnaies produites au nom de Pedia est également plus importante que celles au nom de Marcellianus⁶⁷.



Fig. 25 Eucarpea, grande dénomination au nom d'Hadrien signée par

P. Cl. Max. Marcellianus

Av. ΑΔΡΙΑΝΟC ΟΛΥΜΠΙΟC; buste nu et cuirassé d'Hadrien à g.,
portant le *paludamentum*.

Rv. ΑΙΘΚΑΜΕ Π ΚΛ ΜΑΞ ΜΑΡΚΕΛΛΙΑΝΟV ΕΥΚΑΡΠΕΙΑ; déesse Eucarpea
tourelée assise à g., tenant des épis de blé de la main dr. et un sceptre de la main g.

Réf. Gorny & Mosch Giessener Münzhandlung GmbH, online auc. 278, 21.04.2021,
lot 3550 (AE; 16,02 g; 31 mm; -), *RPC III*, 2587.

⁶⁶ BMC Phrygia, p. 203, n° 2 et p. 205, n° 11, et *RPC III*, n° 2588 et 2590: Cybèle(?); Inv. Wadd., pp. 354–355, n° 5988–5989: une nymphe.

⁶⁷ Dans l'état actuel de notre corpus, nous avons recensé onze exemplaires au nom de Marcellianus et 71 au nom de Pedia. Même si l'étude de liaisons de coins n'a pas encore été réalisée, il ne fait pas de doute que davantage de pièces ont été produites au nom de Pedia.



Fig. 26 Eucarpea, dénomination moyenne au nom de Sabine signée par Pedia Secunda
Av. CABEINA CEBACTH; buste drapé de Sabine à g., portant une couronne d'épis de blé.
Rv. ΕΠΙ ΠΕΔΙΑΣ ΚΕΚΟΒΝΔΗΣ ΕΒΚΑΡΠΙΕΩΝ; Cybèle portant un long *chiton*, un
kalathos et un voile, debout de face, sa main dr. s'appuyant sur la tête d'un lion.

Réf. Staatliche Museen, Berlin, 0120660118-024 (Bernhard Imhoof 1928)
(AE; 6,88 g; 23,1 mm; 270°), *RPC III*, 2589.



Fig. 27 Eucarpea, dénomination moyenne au nom du *Dèmos* signée par
P. Cl. Max. Marcellianus

Av. ΔΗΜΟΣ ΕΒΚΑΡΠΙΕΩΝ; buste lauré et drapé du Dèmos à dr.
Rv. ΑΙΤΗΚΑΜΕΝΟΥ Π ΚΛ ΜΑΞ ΜΑΡΚΕΛΛΙΑΝΟΥ; Artémis portant un long *chiton*
et un *peplos*, debout de face, tête à dr., tirant une flèche de son carquois de la main dr.
et tenant un arc de la main g.; à sa dr., un cerf et à sa g., une petite statue de culte de
Cybèle (?) de face.

Réf. Staatliche Museen, Berlin, 0120660118-019 (C. R. Fox 1873)
(AE; 9,63 g; 25,8 mm; 360°), *RPC III*, 2588.



Fig. 28 Eucarpea, dénomination moyenne au nom du *Dèmos* signée par Pedia Secunda
Av. ΔΗΜΟC EVKAPPEΩN; buste lauré et drapé du Dèmos à dr.
Rv. ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΙC ΠΕΔΙΑC ΣΕΚΟVΝΔΗC; Artémis portant un long *chiton* et un *peplos*, debout de face, tête à dr., tirant une flèche de son carquois de la main dr. et tenant un arc de la main g.; à sa dr., un cerf et à sa g., une petite statue de culte de Cybèle (?) de face.

Réf. Paris, BNF, P 1043B (AE; 8,49 g; 24,6 mm; -), *RPC III*, 2590.



Fig. 29 Eucarpea, petite dénomination au nom de la déesse *Eucarpea* signée par Pedia Secunda
Av. EVKAPPEIA; buste tourelé et drapé de la déesse Eucarpea à dr.
Rv. ΕΠΙ ΠΕΔΙΑC ΣΕΚΟVΝΔΗC; Tyché debout à g., tenant un gouvernail dans sa main dr. et une corne d'abondance dans sa main g.
Réf. Heberden Coin Room, Ashmolean Museum, 4.46g.Bt.fr.Spink & Son ex Rogers coll.23.8.1927 (AE; 4,46 g; 20 mm; 180°), *RPC III*, 2591.



Fig. 30 Eucarpea, petite dénomination au nom de la *Boulé* signée par Pedia Secunda

Av. ΒΟΥΛΗ ΕΒΚΑΡΠΕΩΝ; buste voilé de Boulé à dr.

Rv. ΕΠΙ ΠΕΔΙΑΚ ΣΕΚΟΒΝΔΗC; Hermès nu debout de face, tête à g., tenant une bourse dans la main dr. et un caducée dans la main g.

Réf. Staatliche Museen, Berlin, 0120660118-012 (Imhoof-Blumer 1900)

(AE; 3,64 g; 19,3 mm; 180°), *RPC III*, 2592.



Fig. 31 Eucarpea, petite dénomination au portrait d'Hermès signée par Pedia Secunda

Av. ΕΒΚΑΡΠΕΩΝ; buste drapé nu d'Hermès à dr., avec caducée derrière le cou.

Rv. ΕΠΙ ΠΕΔΙΑΚ ΣΕΚΟΒΝΔΗC; bucrane surmonté d'un croissant au-dessus duquel se trouvent deux étoiles.

Réf. Staatliche Museen, Berlin, 0120660118-008 (Bernhard Imhoof 1928)

(AE; 1,98 g; 16,6 mm; 360°), *RPC III*, 2593.

L'analyse détaillée des monnaies de ces six duos met en exergue le fait qu'il n'est pas évident de dresser un schéma genre de répartition des diverses dénominations. Ce schéma est complètement respecté pour le troisième et le cinquième duos (iconographie de l'avers et du revers, légendes et dénominations), et en partie respecté pour les deux premiers duos (à l'exception des revers des monnaies aux noms de femmes qui sont non genrés et que l'on peut donc qualifier de neutre). Cependant pour la quatrième paire, cette répartition n'est pas du tout suivie puisque les monnaies «empereur-impératrice» sont signées soit uniquement par l'homme, soit par l'homme et la femme mentionnés ensemble. Enfin, pour le dernier duo, un schéma genre est certes observé pour deux types monétaires (un grand masculin et un petit féminin) mais les dénominations moyennes sont totalement identiques qu'elles soient au nom de la femme ou au nom de l'homme et les petites dénominations ne sont que signées par la femme.

De plus, la typologie des moyennes et des petites dénominations n'est ni clairement féminine, ni clairement masculine.

Pour renforcer notre propos, il est intéressant de noter que la typologie des monnaies des duos monétaires se retrouve parfois de manière quasi identique sur des pièces uniquement signées par un homme. À Eumenea, les émissions de Kleon Agapethos (*RPC I*, n°s 3147–3148) – probablement membre de la famille de Iulius Kleon, fils d'Epigonos –, qui suivent de peu celles de Kastoris et Epigonos, présentent presque les mêmes types que celles signées par le duo. Or, Kleon Agapethos est inscrit à la fois sur les grandes dénominations avec le portrait de l'empereur et sur les petites dénominations au portrait de l'impératrice. À Eucarpea, sous Antonin le Pieux, après les monnaies frappées par Pedia et Marcellianus sous Hadrien, un certain G. Cl. Flaccus signe toutes les dénominations d'une émission dont les types sont en tous points similaires à ceux de ses prédécesseurs (*RPC IV.2*, n°s temporaires 1981–1986, 2010, 2906, 4135).

*Quel(s) rôle(s) ont joué(s) ces hommes et femmes
dans la production monétaire civique?*

Ce constat établi, il est maintenant temps de revenir à notre interrogation principale: quel(s) rôle(s) ont joué(s) ces hommes et surtout ces femmes dans la production monétaire de leur cité? Un début de réponse se trouve peut-être dans les légendes des monnaies des deux derniers duos analysés. Sur celles au nom de Valerianus est inscrit le participe présent du verbe *εἰσαγγέλλειν*, *EICANΓΕΙΛANTOC*, signifiant «annonçant, apportant». K. Harl proposait la traduction suivante pour cette inscription: «after that M. Claudius Valerianus, high-priest of Asia, has announced the good news», la bonne nouvelle étant que Domitien ait donné l'accord à la cité d'Eumenea de frapper à nouveau monnaie⁶⁸. Si l'on accepte cette traduction, il paraît difficile d'expliquer pour quelles raisons le nom de Claudia figure sur les monnaies au portrait de l'impératrice, puisqu'on imagine mal une femme faire une telle requête à l'empereur au côté de son époux. Ainsi, il nous semble plus probable de considérer, selon l'interprétation proposée par P. Weiss, qui prend appui sur des sources épigraphiques et qui suit J. et L. Robert⁶⁹, que cette légende monétaire particulière fasse référence à une proposition faite au corps civique (*boulé* ou *demos*). Selon P. Weiss, le terme *εἰσαγγέλλειν* serait utilisé dans le sens de *ἐπαγγέλλειν* («offrir», «promettre»), usage courant en épigraphie pour indiquer un acte évergétique et particulièrement fréquent lorsqu'il est accompli au nom de plusieurs membres d'une même famille⁷⁰. Valerianus pourrait avoir d'abord proposé aux autorités civiques d'émettre de nouvelles monnaies pour sa cité, puis aurait financé la production de celles-ci à l'aide de la fortune de sa femme, raison pour laquelle elle serait aussi mentionnée sur les monnaies. Pour certains cas, les auteurs du *RPC* pensent que le terme *EICANΓΕΙΛANTOC* était reporté sur les monnaies

⁶⁸ HARL 1987, p. 26.

⁶⁹ WEISS 1992, pp. 176–177 se référant à ROBERT 1983, p. 235.

⁷⁰ WEISS 1992, p. 176 et WEISS 2000, p. 237.

uniquement en raison d'une demande faite aux autorités locales pour frapper monnaie, mais que l'émission aurait été financée avec de l'argent public⁷¹. Cette proposition semble dans ce contexte peu probable. À nouveau, on ne verrait pas pourquoi on aurait pris soin d'indiquer le nom de Claudia sur les petites dénominations.

Il est d'ailleurs possible de mettre en évidence un schéma similaire pour l'émission de Marcellianus et Pedia. Sur les monnaies signées au nom du premier est inscrit le mot AITHCAMENOY (aoriste moyen du participe d'aīteīv, «demander quelque chose»), parfois sous la forme abrégée de AITHCAME. Sur les pièces au nom de Pedia se trouve un verbe différent: ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΙCHC (participe passif aoriste de ἐπιμέλεσθαι, «s'occuper de, être en charge de»), parfois abrégé sous la forme de ΕΠΙΜΕΛ ou ΕΠΙ. L. Robert considérait que, sous l'Empire, chaque cité devait demander l'autorisation aux autorités romaines de frapper monnaie. Ainsi, pour lui, le terme AITHCAMENOY se rapportait à l'ambassade du citoyen qui avait fait la requête auprès du proconsul, du Sénat ou de l'Empereur pour battre monnaie⁷². Plus récemment, J. Nollé et P. Weiss ont repris le dossier épigraphique et numismatique pour proposer cette fois que ce terme se référait davantage à une demande faite aux autorités civiques⁷³, proposition suivie par les auteurs du *RPC I*⁷⁴. Cette dernière hypothèse nous paraît plus réaliste dans la mesure où il est difficile d'imaginer que chaque cité devait individuellement en référer aux autorités impériales pour émettre ses monnaies. Le verbe ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΙCHC se trouvant sur les monnaies de Pedia pourrait indiquer qu'elle «aurait pris soin» de la réalisation de la frappe, autrement dit qu'elle aurait contribué financièrement à celle-ci. Les deux verbes indiqueraient une complémentarité dans la production monétaire d'Eucarpea: Marcellianus aurait entrepris l'étape administrative pour obtenir la permission de frapper monnaie pour sa cité, en son nom ainsi qu'en celui de Pedia, qui elle se serait chargée du financement de la frappe monétaire (achat du métal, salaires des employés de l'atelier, ...). Il est délicat de savoir si Marcellianus a participé aux dépenses liées à la production des monnaies ou s'il n'a effectué que la demande aux autorités locales.

Les trois participes rencontrés sur les monnaies de notre corpus sont très rares, voire uniques (les monnaies de Valerianus sont les seules connues à ce jour avec le terme ΕΙCANΓΕΙΛΑΝΤΟC; ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΙCHC est aussi un *unicum* mais le verbe se trouve sous d'autres formes; AITHCAMENOY n'est attesté que six

⁷¹ *RPC II*, pp. 3–4.

⁷² ROBERT 1960, p. 59.

⁷³ WEISS 1992, p. 174; NOLLÉ 1993; dans ses articles plus récents, P. Weiss suit encore cette interprétation (WEISS 2000, pp. 239–247 et 2005, p. 59).

⁷⁴ Pourtant, dans le *RPC II*, pp. 1–2, les auteurs estiment qu'il est possible que le terme αἰτησάμενος, de même que le terme *permissu* qui figurent sur certaines émissions provinciales à légendes latines, puissent faire référence à une requête faite par la cité à l'empereur ou aux autorités impériales «either for coinage in general or for a particular issue of coinage».

fois, dont cinq fois sur des monnaies phrygiennes⁷⁵). Les cités présentant des monnaies aux légendes si singulières se trouvent toutes dans la province d'Asie. On serait tenté d'avancer l'hypothèse que ces termes ont été utilisés pour signifier une particularité ponctuelle dans la frappe monétaire civique, expliquant ou justifiant la mention du nom d'une femme sur les monnaies. Cependant, on retrouve le participe ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΝΤΟC sur les monnaies de G. Cl. Flaccus, dont les types sont similaires à ceux de Pedia et Marcellianus (*cf. ci-avant*). Il est possible que cette émission, cette fois signée par un homme seul, s'inscrive dans la continuité de la précédente et qu'aucune demande n'ait dû être effectuée pour pouvoir la produire. Ainsi, Flaccus aurait participé à la production monétaire de sa cité de la même manière que Pedia, c'est-à-dire financièrement. Le verbe ἐπιμέλεσθαι n'a donc pas un rapport spécifique avec l'inclusion d'une femme dans la frappe monétaire.

Par rapport au financement des émissions, il a été dit plus haut qu'une manière d'y participer aurait été d'offrir le métal nécessaire à la frappe. Il nous a semblé ainsi pertinent de nous pencher sur les différents métaux utilisés par les duos pour les dénominations qu'ils ont signées, cela afin de déterminer s'il est possible d'observer une certaine répartition entre le métal utilisé pour les monnaies «masculines» et les monnaies «féminines». Toutefois il apparaît rapidement qu'aucune conclusion ne peut être tirée à partir de l'analyse des métaux utilisés dans la production des monnaies des six «duos» d'Eumenea, Acmonea et Eucarpea⁷⁶.

Enfin, nous nous sommes encore demandée quel volume représentent les monnaies aux noms de duos dans la production monétaire globale des trois cités. Nous avons donc réalisé un tableau (*Fig. 32*) en prenant appui sur le nombre de monnaies réunies dans notre corpus pour les cités d'Eucarpea et d'Acmonea dans le cadre de notre thèse de doctorat (en cours, état en 2022) ainsi que sur

⁷⁵ WEISS 2000, p. 239, n° 8, liste les monnaies frappées par ces six cités (Ancyre [Phrygie], sous Néron; Appia et Alioi [Phrygie], sous Trajan; Eucarpea [Phrygie] et Stratonicée-Hadrianopolis [Lydie-Mysie], sous Hadrien; Sectorion [Phrygie], sous Marc Aurèle).

⁷⁶ D'après les auteurs des *RPC*, les monnaies de Servenius et Iulia, à Acmonea, sont toutes en laiton et en alliage cuivreux. À Eumenea, les monnaies d'Epigonus sont en alliage cuivreux à base de plomb et celles de Kastoris en alliage cuivreux. Les pièces de l'émission de Julius Kleon et Bassa ont été frappées dans des métaux variés (laiton, alliage cuivreux et alliage cuivreux à base de plomb). Valerianus a signé des dénominations en laiton alors que sa femme, Claudia, a signé des exemplaires en alliage cuivreux. À Eucarpea, les monnaies de Lykidas sont en laiton et celles d'Apphia en alliage cuivreux à base de plomb. Enfin, toujours dans la même cité, les monnaies de Marcellianus et Pedia sont toutes en alliage cuivreux. Certes parfois le métal utilisé n'est pas le même pour les monnaies au nom féminin et pour celles au nom masculin, mais il ne nous semble pas que cela indique deux sources différentes du métal offert. Il nous paraît plus probable que cette différence s'explique pour des raisons purement monétaires: les grandes dénominations (généralement masculines) ne présentent pas le même alliage que les petites (généralement féminines) et n'ont donc pas toujours la même valeur.

le nombre de monnaies dans le corpus établi pour Eumenea par Erdal Unal⁷⁷. Bien entendu une analyse des liaisons de coins et une estimation du volume produit à l'origine serait à effectuer pour davantage de précision. Il ressort toutefois que, pour quatre émissions, les pourcentages sont relativement élevés par rapport aux monnaies signées par un «monétaire» seul: les monnaies de Servenius et Iulia représentent 25,20 % des monnaies d'Acmonia, 12 % pour Iulius Kleon et Bassa à Eumenea, 15,40 % pour Lykidas Euxenou et Apphia ainsi que 20,71 % pour Marcellianus et Pedia à Eucarpea. Ainsi, il est probable que les monnaies des duos aient relativement bien alimenté le monnayage des trois cités. En revanche, il n'en va pas de même pour les émissions aux noms d'Epigonos et Kastoris ainsi que celles au nom de Valerianus et sa femme qui sont bien moins importantes (2,69 % et 3,37 %), toutes deux produites dans la cité d'Eumenea.

⁷⁷ Unal 2014.

DES FEMMES QUI S'IMPLIQUENT DANS LA PRODUCTION MONÉTAIRE DE LEUR CITÉ?
ANALYSE DES MONNAIES PROVINCIALES D'ACMONEA,
EUMENEIA ET EUCARPEA EN PHRYGIE.

Datation	Acmonaea	% monnaies	Eumenea	% monnaies	Eucarpea	% monnaies
1er s. av. J.-C.	Theodotos Hierokleous Timothéou Metropho... Timothéou Menelaos Menodotos Sillén	4.71% 3.66% 4.74% 3.73%	Bacchios Dioskros Diophan... Dionys... Menekr... Timok... Dionysou Philonid... Dionysi Roao... Menekra... Askle... Mikkalou Apoll... Zmertorigos Philonidos	0.38% 0.29% 0.87% 1.63% 0.96% 0.58% 0.96% 0.19% 2.40% 1.35% 7.31%		
Marc Antoine	Kordos (Aug./Tib.) Eusebes (Aug./Tib.) Menemachos (Aug./Tib.)	1.79% 0.36% 0.86%	Epigonos & Kastoris (Aug.) Valerios Zmertorix (Tib.) Kleon Agapetos (Tib.)	2.69% 2.98% 6.35%	Lykidas Euxenou & Apphia (Tib.)	15.40%
Auguste/Tibère	Krates Menokritou (Aug./Tib.) (...menem...?) (Aug./Tib.) (...onikos...?) (Aug./Tib.)	1.79% 0.22% 0.79%				
Caligula	Krates (?)	0.22%				
Néron	L. Servenius Capito & Iulia Severa	25.20%	Iulius Kleon & Bassa Kleonos	12%		
Domitien			M. Claudius Valerianus & Claudia Terentulla	3.37%		
Trajan	Menemachos	2.44%				
Hadrien					P. Cl. Max Marcellianus & Pedia Secunda	20.71%
Anttonin le Pieux					G. Cl. Flaccos	17.42%
Marc Aurèle-Commode	Tyndianos	3.66%	Nigros Bioronym	0.19%	Proculos	0.76%
Sévères	Fl. Priscus	3.02%	Aur. Rufineus	0.38%		
Philippe I			Fla. Flikon	1.25%		
Trébonien Galle			Teophilon	0.58%		
TOTAL monnaies	1'393 monnaies (dont 42.79% sans nom d'individu)		1'040 monnaies (dont 53.56% sans nom d'individu)		396 monnaies (dont 45.71% sans nom d'individu)	

Fig. 32 Pourcentages de monnaies émises par des individus dans les trois cités d'Acmonaea, Eumenea et Eucarpea.

Conclusion

Il n'est donc pas aussi évident qu'il paraissait de prime abord de dresser un canevas général fixe des émissions au nom de duos. Dans la plupart des cas, les monnaies se répartissent selon la logique «l'homme signe les grandes dénominations au portrait de l'empereur, la femme les petites au nom de l'impératrice», mais il ne devait probablement pas y avoir de règle à suivre en la matière, de même que cela n'était absolument pas une règle d'inscrire le nom d'individus sur les monnaies⁷⁸. Les personnes mentionnées sur les émissions monétaires civiques étaient certainement connues de leurs concitoyen-ne-s et des habitant-e-s des cités alentours où ces monnaies de bronze ont également pu circuler⁷⁹.

Les raisons pour lesquelles les noms de ces hommes et femmes sont rappelés dans l'épigraphie monétaire de leur cité sont variées. Ils peuvent avoir été inscrits simplement pour dater les émissions (éponymie). Il est possible que la cité émettrice, en faisant référence à ces individus, souhaitait leur rendre hommage pour d'autres bienfaits qu'ils ou elles auraient apportés à la cité. En outre, nous avons démontré qu'une éventuelle participation au financement des émissions en tant qu'acte évergétique ou peut-être liturgique est également envisageable. Dans certains cas, suivant les exemples de Valerianus et de sa femme ainsi que de Marcellianus et de Pedia, l'homme a pu être responsable des démarches administratives (demander la permission de frapper monnaie) et sa femme l'aider financièrement pour la production, voire payer l'entier de la frappe. Cette dernière hypothèse nous permet d'ouvrir notre réflexion sur une ultime question: en retour d'une éventuelle participation financière à la frappe des émissions civiques, quels bénéfices pouvaient en tirer ces personnes?

Les motivations individuelles se rapprochent certainement des motivations poussant les cités à frapper monnaie, telles qu'exposées au travers du décret de Sestos (fierté d'afficher l'identité civique; gains financiers). Avoir son nom inscrit sur les monnaies civiques constituait certainement un motif de fierté pour ces citoyen-ne-s. En outre, ils et elles touchaient peut-être une part des bénéfices effectués par la cité grâce au change des monnaies étrangères en monnaies locales et grâce à l'augmentation de la valeur fiduciaire donnée au métal au moment de sa conversion en monnaies.

Ici, il n'est pas sans intérêt de souligner que, dans une large majorité des cas analysés, les duos étaient des prêtres et prêtresses, notamment du culte impérial. Or ces derniers étaient fréquemment responsables de l'organisation des jeux et concours en l'honneur du couple impérial⁸⁰, qui attiraient les foules et stimu-

⁷⁸ Près de la moitié des monnaies des trois cités ne portent pas le nom d'un individu (*cf. tableau Fig. 32*).

⁷⁹ *Cf. infra*, n° 15.

⁸⁰ FRIJA 2012, pp. 156–159. Comme nous l'avons exposé, l'épigraphie atteste d'ailleurs que Iulia Severa a organisé des jeux en l'honneur du couple impérial alors qu'elle était grande-prêtresse.

laients l'activité économique de la cité durant quelques jours. Sans aller jusqu'à dire que les monnaies étaient frappées spécialement pour ces occasions⁸¹, il n'est pas impossible que les bénéfices effectués à ce moment, par le change de monnaies étrangères en monnaies locales notamment, soit l'une des motivations des grands-prêtres et grandes-prêtresses à s'impliquer dans la frappe civique. Quant au prestige d'auto-représentation via les monnaies, rappelons que les jeux étaient souvent l'occasion de distributions au peuple: comme les empereurs, de riches individu-e-s de l'élite locale ont procédé à celles-ci en offrant à leur concitoyen-ne-s quelques monnaies dont ils ou elles avaient assuré la frappe et qui, en outre, présentaient leur nom auprès de tout un chacun⁸². Qu'une femme soit mentionnée pour de telles raisons sur une monnaie ne devait pas poser de problème puisque, d'une part, le fait d'occuper une prêtrise lui donnait la possibilité de se présenter davantage que n'importe quelle autre femme dans la sphère publique de la cité et que, d'autre part, faire fructifier sa fortune était totalement légal⁸³.

Enfin, il n'est peut-être pas anodin que la majorité des femmes attestées dans l'épigraphie monétaire – dont Kastoris à Eumenea, probablement la première dont le nom nous ait été transmis – se rencontrent sur des monnaies phrygiennes. Il est possible que ce phénomène se soit diffusé de manière régionale puisque les monnaies frappées n'étaient pas destinées à avoir une vaste circulation. Le contexte de compétitivité et d'émulation entre les élites locales des cités voisines a peut-être favorisé le développement de ce phénomène monétaire en Phrygie, dans la Vallée du Méandre et, plus largement, en Asie Mineure. Celui-ci est probablement aussi en lien avec l'intensification des frappes monétaires dès le début de l'Empire dans la province asiatique. Relevons pour terminer que, pour les nombreux cas où l'apparition de noms de femmes sur les monnaies semble liée à la grande-prêtrise du culte impérial au niveau civique, la Phrygie paraît être la région parfaitement adaptée pour cela. En effet, la plus ancienne grande-prêtresse dont on connaisse l'identité est une femme de l'élite locale d'Acmonea du nom de Tatia, qui est honorée dans une inscription datée de 6/7 apr. J.-C. Aucune monnaie de la cité ne porte son nom, mais il est intéressant, pour notre propos numismatique, de souligner que plusieurs membres

⁸¹ *Contra* KLOSE 2005, p. 128, qui estime que les monnaies étaient certainement émises à cette occasion. MORELLI 2005, p. 132, s'accorde également avec cette hypothèse en proposant que les monnaies constituaient même un *medium* pour diffuser le culte impérial. Il nous paraît toutefois difficile d'affirmer que la typologie des monnaies, en tout cas pour celles analysées dans notre article, soit résolument orientée en ce sens.

⁸² Ce constat rejoint HARL 1987, p. 28, qui évoque, à propos des nombreux éponymes inscrits sur les monnaies d'Asie Mineure au cours des 2^e et 3^e siècles apr. J.-C., une façon pour ces personnes de faire leur propre publicité.

⁸³ Rappelons ici que, déjà à l'époque classique et hellénistique, les prêtrises féminines constituaient l'un des moyens pour les femmes de pratiquer une activité publique et lucrative (TURNER 1983, pp. 383–387).

de sa famille sont connus grâce au monnayage d'Acmonée de l'époque hellénistique tardive et du règne d'Auguste⁸⁴.

Résumé

Les monnaies provinciales en bronze présentent souvent, dans leurs légendes, le nom d'individus généralement appelés «magistrats monétaires» par les historiens, même si nous ignorons souvent quel rôle ces personnes ont réellement joué dans la production monétaire. Dans quelques rares cas, un nom de femme apparaît au côté du nom du «magistrat», soit sur la même dénomination, soit sur une dénomination appartenant à la même émission. La présence du nom de ces personnes sur les monnaies indique sans aucun doute leur appartenance à l'élite civique.

Au cœur de l'Asie Mineure, la Phrygie offre un contexte favorable à l'étude des noms d'hommes et de femmes sur les monnaies. Ainsi, dans cet article, nous concentrons notre attention sur trois cités de cette région, Acmonée, Eumonea et Eucarpea, afin de mieux définir qui étaient ces personnes et pour quelles raisons elles sont mentionnées sur les pièces. Nous accordons une attention toute particulière à l'implication des femmes dans la production monétaire locale.

Abstract

Provincial bronze coins furnish often, in their legends, names of individuals usually called «monetary magistrates» by historians even if we do not really know the precise role of these people in the monetary production. In some rare cases, a female name appears next to the male «magistrate» name, either on the same value or on a value of the same issue. The presence of these people's name on coins indicates undoubtedly their belonging to the civic elite.

⁸⁴ L'inscription en l'honneur de Tatia a été publiée pour la première fois par THONEMANN 2010. Il l'a précisément datée grâce à la mention de l'année 91 de l'ère utilisée par la cité, probablement l'ère syllanienne. G. Frija, ne faisant pas référence à ce texte épigraphique dans son ouvrage de 2012, remarque que la première grande-prêtresse civique apparaît sur les monnaies d'Acmonée de l'époque de Néron signées par L. Servenius Capito et Iulia Severa (FRIJA 2012, pp. 64–65). Plus récemment, la chercheuse est revenue sur l'inscription publiée par THONEMANN 2010 en estimant qu'il n'était pas certain que l'ère utilisée par Acmonée soit celle de Sylla, mais qu'elle pourrait être l'ère de la Pharsale. Dans un tel cas, le texte daterait de 40 apr. J.-C. (FRIJA 2016, pp. 163–164, n° 13, renvoyant à LESCHHORN 1993, pp. 263–264). Il semble toutefois peu probable que le texte date des années 40 apr. J.-C., car il mentionne à la fois un individu connu par les monnaies d'Acmonée de la fin de l'époque hellénistique (*BMC Phrygia*, p. 6, n° 15–16: Menodotos Sillôn) et un autre par des exemplaires frappés sous Auguste (*RPCI*, n° 3168: Kratès, fils de Ménocritos). Nous suivons donc la datation de THONEMANN 2010. Qui plus-est, LESCHHORN 1993, p. 264, estime qu'il est plus vraisemblable que la cité utilisait l'ère syllanienne que celle de la Pharsale.

At the core of Asia Minor, Phrygia provides a favorable context to study men and women's names on coins. Thus, in this paper, we focus our attention on three cities of this region, Acmonea, Eumenea and Eucarpea, in order to define better who were these people and for which reasons they are mentioned on coins. We give a special attention on women's implication in the local monetary production.

Barbara Hiltmann
Musée cantonal d'archéologie et d'histoire
Place de la Riponne 6
CH-1005 Lausanne
Barbara.hiltmann@vd.ch

Bibliographie

Sources numismatiques

- | | |
|--------------------------|---|
| BMC Phrygia | B. V. HEAD, Catalogue of the Greek coins in the British Museum: Catalogue of the Greek coins of Phrygia (Londres 1906). |
| GIC | CH. HOWGEGO, Greek imperial countermarks: studies in the provincial coinage of the Roman Empire (Londres 1985). |
| HN Italy | N. K. RUTTER (éd.), Historia Numorum: Italy (Londres 2001). |
| Inv. Wadd. | E. BABELON, Inventaire sommaire de la collection Waddington acquise par l'État en 1897 pour le département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale (Paris 1898). |
| LAGM | W. LESCHHORN – P. R. FRANKE, Lexikon der Aufschriften auf griechischen Münzen (= Lexicon of Greek Coin Inscriptions), 2 vols. (Vienne 2002–2009). |
| MÜNSTERBERG
1911–1927 | R. MÜNSTERBERG, Die Beamtennamen auf den griechischen Münzen: geographisch und alphabetisch geordnet (Vienne 1973 [1911–1927]). |
| SNG ANS Lucania | Sylloge nummorum graecorum: the collection of the American Numismatic Society. Part. II: Lucania (New York 1972). |

- SNG Cop. Aeolis *Sylloge nummorum graecorum: the royal collection of coins and medals of the Danish National Museum. Part. V: Aeolis-Lesbos* (Copenhague 1945).
- SNG von Aulock *Sylloge nummorum graecorum, Deutschland: Sammlung von Aulock* (Berlin 1957–1987).
- SCHÖNERT-GEISS 1972 E. SCHÖNERT-GEISS, *Die Münzprägung von Byzantion*, vol. II, (Berlin/Amsterdam 1972).
- VAULOCK Phrygien H. VON AULOCK, *Münzen und Städte Phrygiens*, 2 vols. (Tübingen 1980–1987).

Sources épigraphiques

- CIG A. BOECKH (éd.), *Corpus Inscriptionum Graecarum* [réimpr. de l'édition originale, Berlin] (Hildesheim-New York, 1977 [1828–1877]).
- MAMA IV W. H. BUCKLER – W. M. CALDER – W. K. C. GUTHRIE, *Monuments and Documents from Eastern Asia and Western Galatia. «Monumenta Asiae Minoris Antiqua»* 4 (Manchester 1933).
- MAMA XI M. H. BALANCE – P. THONEMANN, *Monumenta Asiae Minoris Antiqua*, vol. 11: *Monuments from Phrygia and Lykaonia* (Londres 2013).
- OGIS W. DITTENBERGER, *Orientis Graeci Inscriptiones Selectae*, 2 vols. (Leipzig 1903–1905).
- RAMSAY 1895–1897 W. M. RAMSAY, *The cities and bischoprics of Phrygia: being an essay of the local history of Phrygia from the earliest time to the Turkish conquest*, 2 vols. (Oxford 1895–1897).

Articles et ouvrages

- ASHTON 2012 R. ASHTON, *The Hellenistic World: the cities of Mainland Greece and Asia Minor*, in: W. E. METCALF (éd.), *The Oxford Handbook of Greek and Roman Coinage* (Oxford/New York 2012), pp. 191–210.
- BARBARA 2010 S. BARBARA, *Les bronzes contremarqués de la grande-prétresse Bassa à Eumeneia (RPC I, 3151). L'apport des exemplaires privés*, BSFN 65/8, 2010, pp. 242–248.

- BARBARA 2013 S. BARBARA, Néron et Agrippine sur des émissions conjointes d'Eumeneia (Phrygie): essai d'interprétation, in: M. MAZOYER – S. H. AUFRÈRE (éds.), *De Hattuša à Memphis. Jacques Freu in honorem* (Paris 2013), pp. 215–235.
- BENNETT 2014 R. J. BENNETT, Local elites and local coinage: elite self-representation on the provincial coinage of Asia, 31 BC to AD 275 (Londres 2014).
- BIELMAN 2002 A. BIELMAN, Femmes en public dans le monde hellénistique: IV^e–I^{er} siècles av. J.-C. (Paris 2002).
- BOATWRIGHT 1991 M. T. BOATWRIGHT, Plancia Magna of Perge, and the roles and status of women in Roman Asia Minor, in: S. B. POMEROY (éd.), *Women's history and ancient history* (Chapel Hill/Londres 1991), pp. 249–272.
- BRANSBOURG 2011 G. BRANSBOURG, *Fides et Pecunia Numerata. Chartalism and Metallism in the Roman World. Part 1: the Republic*, AJN Second series 23, 2011, pp. 87–152.
- BREMEN 1996 R. VAN BREMEN, The limits of participation: women and civic life in the Greek East in the Hellenistic and Roman periods (Amsterdam 1996).
- BURNETT – CRAWFORD 1987 A. M. BURNETT – M. H. CRAWFORD, M. H. (éds.), *The Coinage of the Roman World in the Late Republic: Proceedings of a Colloquium held at the British Museum in September 1985* (Oxford 1987).
- BURNETT 2021 A. M. BURNETT, Nomi di donne nella monetazione romano-provinciale, in: B. CARROCCIO – D. CASTRIZIO – K. MANNINO *et al.* (dir.), *Magistra Optima. Scritti in onore di Maria Caltabiano per i suoi 50 anni di studi numismatici – Anteprima* (Reggio Calabria 2021), pp. 19–20.
- BURNETT *à paraître* A. M. BURNETT, Female signatories to Roman provincial coins (à paraître).
- CALLATAÝ 2011 F. DE CALLATAÝ, More than it would seem: the use of coinage by the Romans in Late Hellenistic Asia Minor (133–63 BC), AJN Second Series 23, 2011, pp. 55–86.
- CANTILENA – CARBONE 2015 R. CANTILENA – F. CARBONE, *Poseidonia-Paestum e la sua moneta* (Paestum 2015).

- CARBONE 2021 L. CARBONE, The Introduction of Roman Coinages in Asia (133 BC – 1st Century AD), in: R. ASHTON – N. BA-DOUD, *Graecia capta? Rome et les monnayages de l'Égée aux II^e-I^{er} s. av. J.-C.* (Bâle 2021), pp. 233–293.
- ÇIZMELİ-ÖGÜN – MARCELLESI 2011 Z. ÇIZMELİ-ÖGÜN – M.-CH. MARCELLESI, Réseaux d'échanges régionaux en Asie Mineure occidentale: l'apport des monnaies de fouilles, in: TH. FAUCHER – M.-CH. MARCELLESI – O. PICARD (éds.), *Nomisma. La circulation monétaire dans le monde grec antique. Actes du colloque international, Athènes, 14–17 avril 2010* (Athènes 2011), pp. 297–342.
- CRAWFORD 1973 M. H. CRAWFORD, Paestum and Rome. The form and function of a subsidiary coinage, in: *La monetazione di bronzo di Poseidonia-Paestum. Atti del III convegno del Centro Internazionale di Studi Numismatici – Napoli, 19–23 Aprile 1971* (Rome 1973), pp. 47–110.
- EDELMANN- SINGER 2016 B. EDELMANN-SINGER, Die Kaiserpriesterinnen in den östlichen Provinzen des Reiches – Reflexionen über Titel, Funktion und Rolle, in: A. KOLB – M. VITALE (éds.), *Ruler Cult in the Roman Provinces: Organization, Communication and Representation, IV. Akten der Tagung in Zürich 25.–27.09.2014* (Berlin 2016), pp. 387–405.
- ENGELMANN 1976 H. ENGELMANN, C. Julius Kleon aus Eumeneia, *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 20, 1976, p. 86.
- FRIJA 2012 G. FRIJA, Les prêtres des empereurs. Le culte impérial civique dans la province romaine d'Asie (Rennes 2012).
- FRIJA 2016 G. FRIJA, Les cultes impériaux dans les cités d'Asie Mineure: des spécificités provinciales?, in: A. KOLB – M. VITALE (éd.), *Ruler Cult in the Roman Provinces: Organization, Communication and Representation, IV. Akten der Tagung in Zürich 25.–27.09.2014* (Berlin 2016), pp. 159–172.
- GAUTHIER 1975 PH. GAUTHIER, Légendes monétaires grecques, in: *Nu-mismatique antique. Problèmes et méthodes* (Nancy-Louvain 1975), pp. 165–179.
- HARL 1987 K. HARL, *Civic coins and civic politics* (Berkeley/Los Angeles 1987).

- HAYWARD 1998 C. HAYWARD, Les grandes prêtresses du culte impérial provincial en Asie Mineure, état de la question, in: A. BIELMAN – R. FREI-STOLBA (éds.), Femmes et vie publique dans l'Antiquité gréco-romaine (Lausanne 1998), pp. 117–130.
- HEUCHERT 2005 V. HEUCHERT, The chronological development of Roman provincial coin iconography, in: Howgego *et al.* 2005, pp. 29–56.
- HOWGEGO *et al.* 2005 CH. HOWGEGO – V. HEUCHERT – A. M. BURNETT (éds.), Coinage and identity in the Roman provinces (Oxford 2005).
- KINNS 1987 P. KINNS, Asia Minor, in: BURNETT – CRAWFORD 1987, pp. 105–120.
- KLOSE 2005 D. A. O. KLOSE, Festivals and Games in the Cities of the East during the Roman Empire, in: HOWGEGO *et al.* 2005, pp. 125–133.
- LABARRE 2007 G. LABARRE, L'Apollon *Propylaios* d'Eumeneia et les *theoi propylooi*, in: P. BRUN (dir.), Scripta Anatolica. Hommages à Pierre Debord (Bordeaux 2007), pp. 283–297.
- LAUWERS 2016 CH. LAUWERS, Monnaies civiques et provinciales du Proche-Orient romain, Koregos, Revue et encyclopédie multimédia des arts, 20 janvier 2016, en ligne consulté pour la dernière fois le 9 septembre 2022: http://www.koregos.org/fr/christian-lauwers_monnaies-civiques-et-provinciales-du-proche-orient-romain/
- LESCHHORN 1993 W. LESCHHORN, Antike Ären: Zeitrechnung, Politik und Geschichte im Schwarzmeerraum und in Kleinasien nördlich des Tauros (Stuttgart 1993).
- MEADOWS 2014 A. MEADOWS, The Spread of Coins in the Hellenistic World, in: P. BERNHOLZ – R. VAUBEL (éds.), Explaining Monetary and Financial Innovation: A Historical Analysis (Hoboken 2014), p. 169–194.
- MIKOCKI 1995 T. MIKOCKI, *Sub specie deae*. Les impératrices et princesses romaines assimilées à des déesses. Étude iconologique (Rome 1995).
- MORELLI 2005 A. L. MORELLI, Epigrafia monetale: uno spazio femminile?, in: A. BUONOPANE (éd.), Donna e vita cittadina nel-

- la documentazione epigrafica: atti del II Seminario sulla condizione femminile nella documentazione epigrafica: Verona, 25–27 marzo 2004 (Faenza 2005), pp. 119–133.
- NOLLÉ 1993 J. NOLLÉ, Städtisches Prägerecht und Römische Kaiser. Suchten die Städte Kleinasiens beim Romischen Kaiser um das Recht nach, Bronzemünzen zu pragen? Überlegungen zu den Formula αἰτησαμένου τοῦ δεῖνος, RIN 84, 1993, pp. 487–504.
- RAEPSAET-CHARLIER 2005 M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, Les activités publiques des femmes sénatoriales et équestres sous le Haut-Empire romain, in: W. ECK – M. HEIL (éds.), *Senatores populi Romani. Realität und mediale Präsentation einer Führungs- schicht. Kolloquium der Prosopographia Imperii romani von 11.–13. Juni 2004* (Stuttgart 2005), pp. 169–212.
- ROBERT 1960 L. ROBERT, Chapitre IV: ΑΙΤΗΣΑΜΕΝΟΣ sur les monnaies, in: L. ROBERT, *Hellenica: recueil d'épigraphie, de numismatique et d'antiquités grecques*, vols. XI–XII (Paris 1960), pp. 53–62.
- ROBERT 1967 L. ROBERT, *Monnaies grecques: types, légendes, magis- trats monétaires et géographie* (Paris 1967).
- ROBERT 1973 L. ROBERT, Les monétaires et un décret hellénistique de Sestos, RN 15, 1973, pp. 43–53.
- ROBERT 1983 J. & L. ROBERT, *Fouilles d'Amyzon en Carie: exploration, histoire, monnaies et inscriptions* (Paris 1983).
- THONEMANN 2010 P. THONEMANN, The women of Akmoneia, JRS 100, 2010, pp. 163–78.
- THONEMANN 2011 P. THONEMANN, *The Maeander Valley. A Historical Geo- graphy From Antiquity to Byzantium* (Cambridge 2011).
- THONEMANN 2013 P. THONEMANN (éd.), *Roman Phrygia: culture and society* (Cambridge 2013).
- TÜRKOĞLU 2020 I. TÜRKOĞLU, Civic coinage of Attouda in Caria, Anatolian Research – Anadolu Araştırmaları 23, 2020, pp. 289–346.
- TURNER 1983 J. A. TURNER, *Hiereiai: Acquisition of Feminine Pries- thoods in Ancient Greece*, PhD thesis, University of California (Ann Arbor 1983).

DES FEMMES QUI S'IMPLIQUENT DANS LA PRODUCTION MONÉTAIRE DE LEUR CITÉ?
ANALYSE DES MONNAIES PROVINCIALES D'ACMONEA,
EUMENEA ET EUCARPEA EN PHRYGIE.

- UNAL 2014 E. UNAL, Eumeneia Tarihi ve Sikkeleri, PhD Thesis, Istanbul Üniversitesi (Istanbul 2014).
- WEISS 1992 P. WEISS, Zu Münzprägungen mit den Formeln αἰτησαμένου und εἰσανγειλαντος, in: E. SCHWERTHEIM, Asia Minor Studien 8. Studien zum antiken Kleinasiens 2 (Bonn 1992), pp. 167–180.
- WEISS 2000 P. WEISS, Euergesie oder römische Prägegenehmigung? Αἰτησαμένου-Formular auf Städtemünzen der Provinz Asia, Roman Provincial Coinage (RPC) II und persönliche Aufwendungen im Münzwesen, Chiron, 20, 2000, pp. 235–254.
- WEISS 2003 P. WEISS, Zwischen Routine und Euergesie, Traditionen und Trends: das kaiserzeitliche Städtgeld des Ostens, in: E. SCHWERTHEIM – W. WINTER (dir.), Stadt und Stadtentwicklung in Kleinasiens (Bonn 2003), pp. 97–109.
- WEISS 2005 P. WEISS, The Cities and their Money, in: HOWGEGO *et al.* 2005, pp. 57–68.
- WHITE 1998 L. M. WHITE, Counting the costs of nobility, in: H. Köster (éd.), Pergamon: Citadel of the Gods. Archaeological Record, Literary Description, and Religious Development (Harrisburg 1998), pp. 331–371.

